

## UN EDIFICE DANS SON PAYSAGE

Par Richard SABATIER<sup>1</sup>

*En mémoire de Jean et d'Anne BATTLE*

*Caminante no hay camino,  
Todo pasa y todo queda,  
Pero lo nuestro es pasar,  
Pasar haciendo caminos,  
...<sup>2</sup>*



*Villa Romme depuis la place d'Uzer, juin 2012. RS ©*

### LA VILLA ROMME À BAGNERES-DE-BIGORRE.

A Bagnères-de-Bigorre, dans le centre, la Villa Romme est un édifice majeur de l'histoire de la ville. C'est un grand hôtel particulier sur un jardin donnant sur une place du quartier thermal. Promis un temps à la démolition, il est aujourd'hui sauvé car beaucoup n'ont pu consentir à en perdre le livret, ses mélodies, l'écho des multiples chants, des multiples voix et murmures composés ici par tant d'existences relayées. Tel un *opéra* avivant ce qui tient en nous à la poésie, à l'onirisme, au rêve, la Villa Romme appartient en fait un peu à

---

<sup>1</sup> *Architecte DPL, DEA EHES, ENSA-Versailles, Ministère de la Culture.*

<sup>2</sup> *Antonio Machado (1875/1939) Toi qui marches, il n'existe pas de chemin, - Tout passe et tout reste, - mais le propre de l'homme est de passer, - passer en faisant des chemins, ...*

chacun, itérant ce qui fait sens jusque dans la sonorité de son nom. Mais comment approcher cette alchimie sans en perdre le sel ?

L'élaboration du projet de son sauvetage, le suivi des travaux de sa réhabilitation ont permis une exploration de sa construction en phase avec le sol, son substrat. A corps et à cœur cette exploration des faits bâtis, par bribes, permet d'entraîner en quoi ces faits ont été initiaux, transformants, transfigurants pour la ville. Cette vie de l'édifice se comprend comme étant l'expression des propriétaires, des habitants. Et ce faisant, comme des bras s'accordant, la Villa Romme s'inscrit dans un enclos aristocratique, cet enclos s'inscrit dans son vieux bourg, ce bourg s'associant à d'autres bourgs ou faubourgs, s'inscrit dans un territoire. Et un paysage s'esquisse comme une histoire redéployée de Bagnères. Et ce redéploiement commence par maintenant... !

Lorsqu'à l'occasion d'un festival d'été, la place d'Uzer est débarrassée des véhicules qui l'encombrent, la majesté calme du lieu se révèle. On est frappé de cette harmonie qui tient à l'enchaînement d'angle formé par deux édifices que tout oppose. La Maison d'Uzer, comme intacte depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, fruit de l'accès à l'édilité de la lignée bagnéraise qui la détient toujours, la famille de Monck d'Uzer de Salut, est un témoin figé dans le temps. La Villa Romme est d'une autre source, d'une autre nature. Adossée sur le rempart médiéval, c'est un édifice composé des multiples transformations opérées sur cinq siècles par de successifs propriétaires l'ayant fait maison d'Asson d'Argelès, puis de Cazebonne, de Caubous, de Manas<sup>3</sup>(1699), après la Révolution maison Bales puis Bordeu (1827) avant d'être Romme (1861) et à ce jour Didier Moulonguet Doléris (DiMoDol).

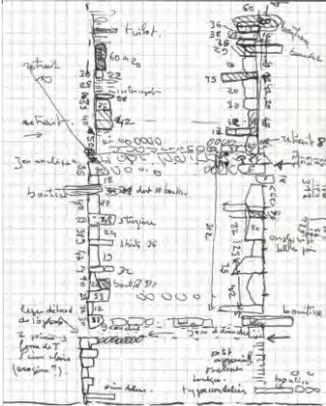
Cette confrontation entre ce qui apparaît singulier et ce qui est pluriel n'est pas la moindre des méditations que nous propose la place, son cadre bâti : comme une parabole aussi entre endormissement et éveil !

La réhabilitation de la Villa Romme a ainsi permis d'entrevoir ses diverses phases de construction conformant l'édifice tel que nous le voyons aujourd'hui : une demeure dont la façade principale avec son jardin tient un pan entier d'une place publique.

---

<sup>3</sup> D'après le père Lasपालles.

## Une maison adossée au mur d'enceinte du Bourg-Vieux



*Relevé pierre à pierre de la tour saillante à l'extérieur du rempart. 2010.*

*En bas, à gauche de la tour, la reprise du chaînage marque un retrait d'environ 10 cm. Ce décalage est une clef essentielle pour l'histoire de Bagnères.*

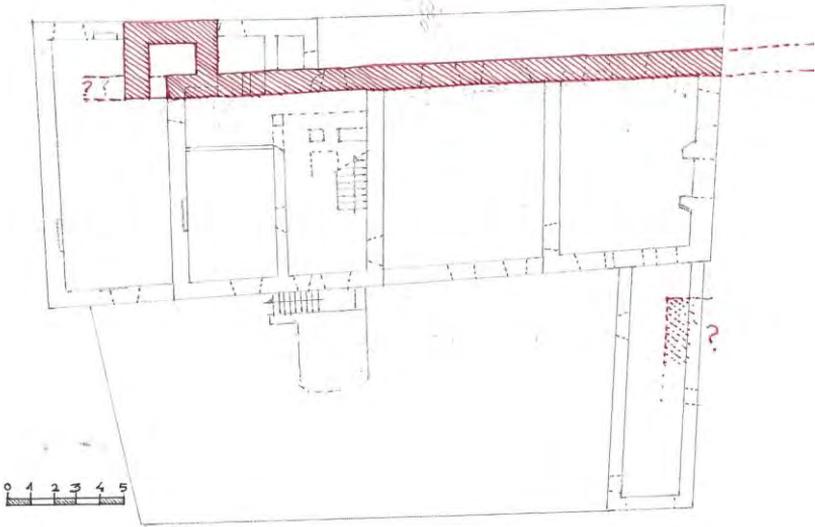
A « l'origine » de la Villa Romme, un mur entre ville et campagne. Ce mur, d'un mètre d'épaisseur, constitue l'essentiel de la façade actuelle donnant sur le casino. Depuis le niveau du passage donnant au N° 1 rue Larrey son pan s'élève jusqu'à environ 6 mètres. On le suit sur le plan du rez-de-chaussée bas sur une longueur d'environ 24 mètres à partir de l'angle de la rue. Il s'interrompt et s'articule à la hauteur d'une petite salle carrée de 2 m 40 par 1 m 70 aux murs d'une épaisseur d'environ 90 cm. Cette salle est saillante de 2 mètres 60 vis-à-vis de notre mur. Depuis le sol actuel de l'aire de stationnement, sur une hauteur d'environ 1 m, on observe les restes arasés des murs maçonnés de galets en « opus aretum » de cette salle. A l'intérieur l'appareillage est fort ancien. On y accède par une porte au chambranle de marbre gris chanfreiné. Son seuil disparu donne sur un sol de terre battue légèrement exhaussé. Les archéologues proposent le XIII<sup>e</sup> siècle pour la dater. Nous avons là une tour engagée dans le rempart dont il ne reste plus que cette salle basse.

Ce mur épais, les restes de cette tour engagée, cette salle basse avec sa porte d'accès appartiennent au mur d'enceinte du Bourg-Vieux. On lit encore le tracé de cette enceinte dans le parcellaire actuel du quartier : ici, de part et d'autre de la rue Larrey, les façades de la Villa Romme et de l'ancien casino Frascati s'alignent parfaitement. C'est sur ce mur

d'enceinte que s'appuiera et se construira à partir de deux logis seigneuriaux la Villa Romme telle que nous pouvons la voir aujourd'hui.



*Proposition d'une élévation du rempart vu depuis l'extra muros du côté du quartier d'Arras. A – Localisation du chaînage d'angle et de l'opus aretum relevés in situ. Cet appareil pourrait correspondre à un premier état bâti de la petite tour engagée dans le rempart. Les pierres du chaînage d'angle sont d'un calcaire très légèrement ocre clair et granuleux qui se distingue de la pierre de calcaire bleu généralement employée.*



*Repérage du rempart dans le plan de l'actuelle Villa Romme. Au-delà de la petite tour engagée on le perd. Côté rue Larrey, il se retrouve dans l'alignement avec la façade de l'ancien Frascati. ? – Un massif de maçonnerie a été repéré en sous-sol de l'aile en retour et continuant apparemment sous la rue Larrey.*

### **Un premier logis de la fin du XV<sup>e</sup> siècle.**

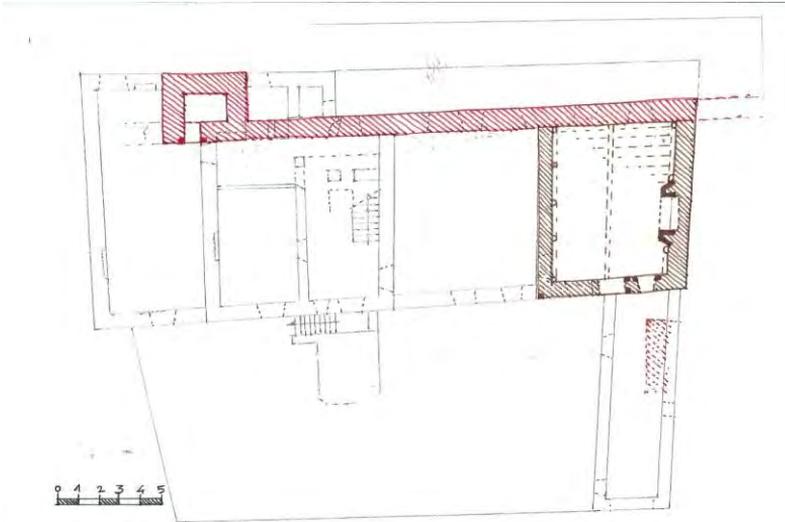
Adossée au mur d'enceinte et à l'angle de la rue Larrey, au rez-de-chaussée bas, une large salle forme un léger trapèze large d'environ 6 mètres et profond d'environ huit mètres.

Le mur bordant la rue Larrey fait 90 cm d'épaisseur et porte les deux pieds droits appartenant à une cheminée monumentale. Vue les pierres de taille subsistantes, l'ouvrage était de belle facture. En connexion avec le pied droit de gauche le sol actuel a été fouillé sur une surface de plusieurs m<sup>2</sup>. Sous une couche de déblais de 70 cm d'épaisseur, on a reconnu une calade et dessous un substrat dépourvu de tessons ou de déchets alimentaires.

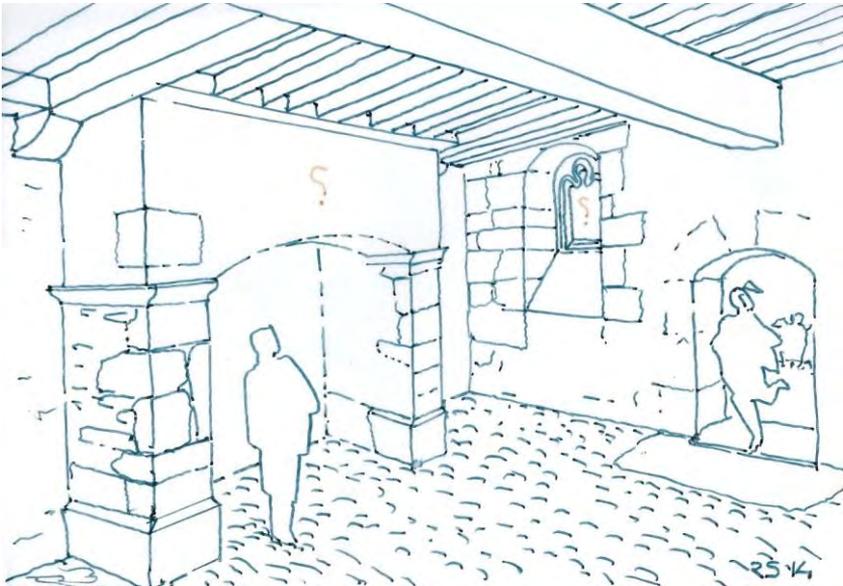
Ainsi dégagé, ce pied droit se termine par une plinthe haute en cohérence avec la calade. Les deux pieds droits sont ornés d'une belle doucine à une hauteur d'environ 2 m. vis-à-vis de la calade. Démolisi en partie haute ils s'interrompent aujourd'hui à une hauteur d'environ 2,30 m, aucune trace d'un linteau n'étant visible. L'Architecte des Bâtiments de France en responsabilité du département nous a dit avoir vu une telle cheminée au rez-de-chaussée du château d'Horgues. Il date celle-ci de la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

Le solivage de la salle est porté par une poutre maîtresse en chêne de plus de 8 m de long et repose en rive sur des poutres calées chacune sur 4 corbeaux de marbres.

Vu depuis l'intérieur de la salle, son mur sud garde visibles des éléments anciens des embrasures d'une porte et d'une baie. Aujourd'hui le retour d'aile fermant côté rue Larrey le jardin de la villa, condamne ces ouvertures. Au rez-de-chaussée bas de ce petit corps de bâtiment, le sol a conservé son profil en déclive par rapport au niveau de la place ce qui permet de voir le pied de l'ancienne façade de la salle du logis fin XV<sup>e</sup> s. Nous avons pu y reconnaître une belle pierre taillée à angle vif appartenant au montant extérieur droit de la porte d'entrée obturée, comme nous avons pu reconnaître un petit soupirail fermé d'une clef de bois à la place de l'ancienne baie.

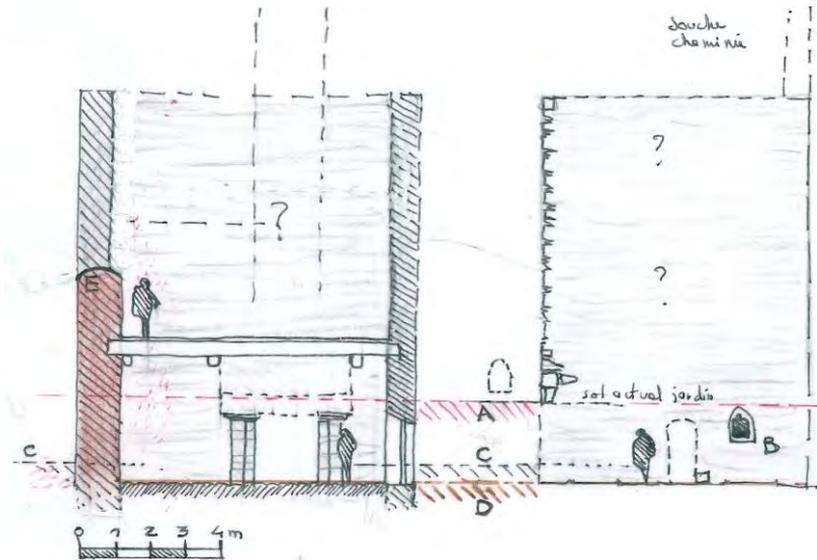


*Plan du logis fin XV<sup>e</sup>. adossé directement sur le rempart. Les travaux n'ont pas permis de comprendre comment se fait cet adossement et si ce logis communiquait avec le collège de la ville.*



*Salle basse du logis de la fin du XV<sup>e</sup>. à l'appui des éléments architecturaux observés in situ.*

Avant que le sol du jardin soit exhaussé, cette salle se trouvait en rez-de-chaussée. Une fois l'enduit de la façade sur jardin de la villa piqueté nous avons pu estimer l'élévation du bâtiment auquel elle appartenait. En effet un chaînage d'angle en pierres de taille est toujours visible en bas du mur sur une hauteur d'1,20 m. Une autre pierre taillée dans la continuité de ce chaînage est visible à 7,40 m depuis le sol du jardin, c'est-à-dire à 9 m depuis la calade intérieure. Outre ses pierres de taille sur toute la hauteur, l'angle maçonné de moellons est visible dans la continuité de ce chaînage.



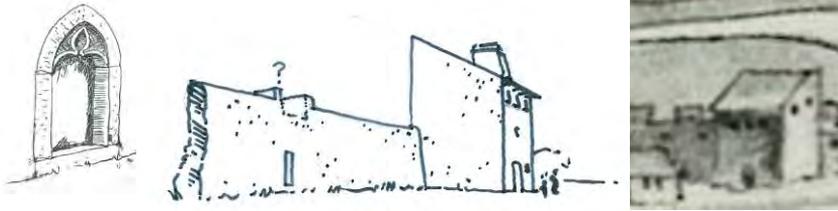
*Coupe et élévation des éléments architecturaux appartenant au logis de la fin du XVe siècle subsistant dans l'actuelle Villa Romme. A – Niveau actuel du jardin.*

*C – Niveau actuel du rez-de-chaussée bas. D – Niveau de la calade du logis XVe s.*

*B – Proposition de remplacement de la petite baie géminée.*

Nous avons ici un logis constitué en rez-de-chaussée d'une « salle » ornée d'une cheminée monumentale surmontée de deux autres niveaux. Une sorte de « maison haute » qui constitue aujourd'hui l'essentiel du volume à hauteur de l'égout du quart est de la Villa. C'est sur le pignon est de ce logis que s'adossait autrefois le collège de la ville détruit courant XVIII<sup>e</sup> siècle (nous y reviendrons). La salle de ce logis communique aujourd'hui avec l'ensemble du rez-de-chaussée bas de la Villa par une porte dont le chambranle est fait de

pierres taillées chanfreinées de plusieurs provenances et pour la plupart très anciennes, ne serait-ce que par leur usure, atmosphérique pour la moitié.



**A gauche :** Dessin de la petite baie géminée prélevée sur la façade donnant sur le jardin de la Villa Romme avant la dernière guerre. **Au centre :** Evocation du logis de la fin du XV<sup>e</sup>s. Le bâtiment était t-il conjoint avec le collège qui lui faisait suite à l'endroit de l'actuelle rue Larrey ? Y avait-il un tel dégagement devant ? **A droite :** Détail de la vue de Bagnères datée de 1668 montrant que l'envoyé de Colbert avait souvenir d'une maison forte accolée au rempart près de la porte de Salies.

Sortant de la salle, à main gauche, on voit aujourd'hui une petite baie haute rectangulaire et moderne donnant sur le jardin. Elle rappelle l'emplacement d'une petite baie trilobée. Monsieur Albert Lacroix, ancien propriétaire, nous a confié avoir connu cette baie démontée avec l'autorisation de sa mère avant la dernière guerre, à la demande d'un antiquaire. Là encore la maçonnerie de façade mise à nue à l'endroit de cet arrachage a restitué la trace de la démolition nécessaire pour prélever les pierres sculptées, le maçon s'y étant pris par le haut depuis le niveau du jardin. Un petit linteau de chêne a été replacé pour reconstituer une nouvelle baie vaguement carrée. Cette petite baie trilobée de facture médiévale était incluse dans un mur qui, nous verrons, est sans doute du XVII<sup>e</sup> siècle. J'é mets l'hypothèse que, lors de la campagne des travaux concourant à l'obturation de la façade du logis du XV<sup>e</sup> siècle, il a été pris la décision de déplacer cette belle pièce pour la laisser visible et témoigner ainsi du luxe ancien de la maison. Je fais aussi l'hypothèse que cette petite baie correspondait au jour de l'embrasement de la salle du logis médiéval.

Mais un autre logis subsiste dans la villa...

## Un second logis du XVI<sup>e</sup> siècle

Côté jardin de la Villa Romme, en passant à gauche sous le perron on accède par une volée de 9 marches à une belle porte d'entrée à encadrement fait d'un marbre clair dont l'ornement consiste en une large moulure d'angle au style renaissant. Il s'agit de la porte principale d'un autre logis. Pareillement au premier décrit, on lit dans la maçonnerie de la façade toute la portée de son élévation grâce à une plus importante continuité des deux chaînages d'angle conservés en l'état.

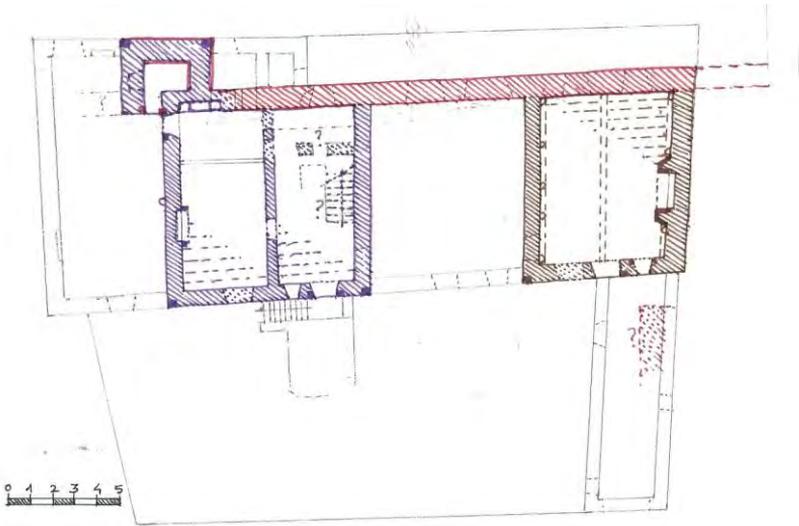
Ce logis fait 9 m 65 de façade et 8 m de profondeur. Ces murs ont 75 cm d'épaisseur hormis le mur arrière correspondant au mur d'enceinte d'1 m d'épaisseur. En rez-de-chaussée un mur de refend de 50 cm d'épaisseur le divise en deux pièces : un hall et une salle.

Dans ce hall la première volée d'un large escalier droit de bois à deux paliers nous amène au rez-de-chaussée haut de la villa. A gauche de cette entrée, derrière le refend, la salle actuellement éclairée par un grand fenestrau haut dans l'embrasure duquel devait se trouver un évier aujourd'hui déplacé. Une cheminée aux pieds droits de marbre finement exécutés sur lesquels repose la hotte traditionnelle bigourdane. Sur la droite de la hotte l'axe encore en place du mécanisme d'une tourne broche. Cette cheminée a été équipée postérieurement d'un four à pain dont le cul est visible dans la pièce jouxtant. Un sol en bitume sur terre battue et un deuxième évier de pierre à cuve ovale à droite de la cheminée (disparu récemment) sont les seuls témoins d'un réaménagement de cette salle<sup>4</sup> qui semble nous parvenir intacte du lointain passé. La salle a été réduite en profondeur par une cloison datant du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Derrière cette cloison un dégagement dans lequel on retrouve le mur du rempart. Ici celui-ci a été fortement remanié. D'abord à droite une sorte de niche voûtée en forme de berceau le perce faisant comme un guichet. Puis à sa gauche un passage le sectionne de haut en bas donnant accès à une petite pièce qui jadis donnait par une porte sur le

---

<sup>4</sup> Peut-être par Monsieur Bordeu, médecin, acquéreur de la maison en 1827.

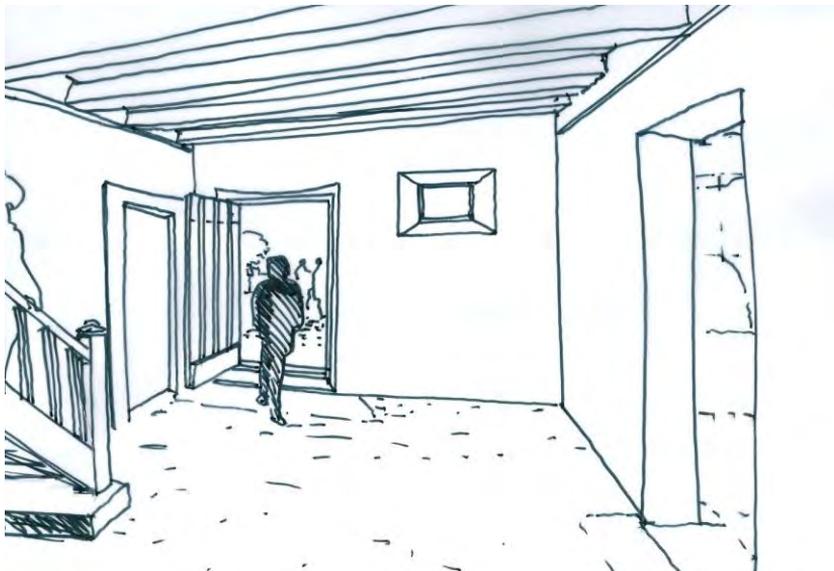


*Plan d'un deuxième logis du XVI<sup>e</sup> siècle également adossé au rempart et connectant la petite tour engagée.*

jardin arrière, hors la ville<sup>5</sup>. Cette petite pièce ajoutée dans la continuité du débord extérieur de la petite tour engagée dans le rempart doit dater de la campagne de travaux réalisés par Monsieur Bordeu<sup>6</sup>. Enfin à droite de ce percement du rempart un évier de pierre à cuve rectangulaire et chanfreinée date du XVI<sup>e</sup> siècle. Au-dessus de sa paillasse, enchâssée dans l'angle du mur, une pierre sculptée en culot saille tel un corbeau laissant penser ici que l'on pouvait poser une lampe à huile ou une chandelle éclairant cet évier toujours dans la pénombre. Ce dernier pan du rempart qui reçoit l'évier surmonté d'une embrasure pour placer un corps d'étagères a été bouleversé dans sa partie haute pour permettre le passage d'un petit escalier acrobatique donnant par une trappe de plancher au rez-de-chaussée. Il fallait alors être bien agile pour que sans encombre le potage arrivât à l'étage supérieur !

<sup>5</sup> Fermée d'un mur sans doute au moment de la construction par la famille Romme du Billard japonais commandé à l'entreprise Latécoère (vers 1885), elle est désormais éclairée par une petite baie du XVI<sup>e</sup> siècle provenant de l'archiprêtre de Banios dans les Baronnies. D'être aimées les pierres survivent et voyagent ...

<sup>6</sup> Déjà cité plus haut

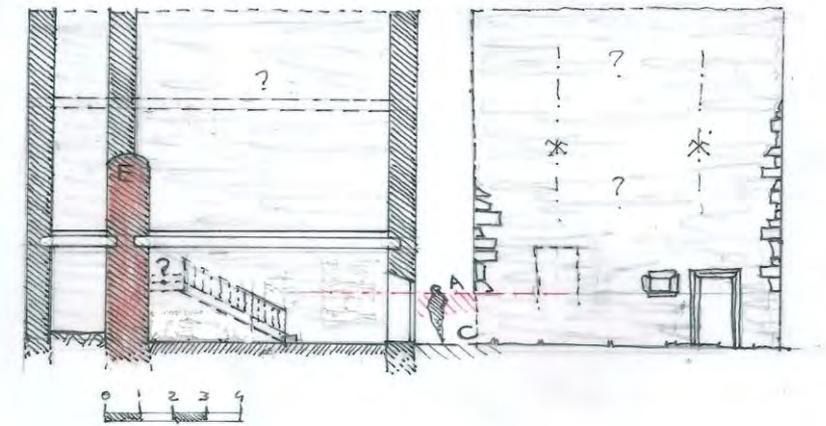
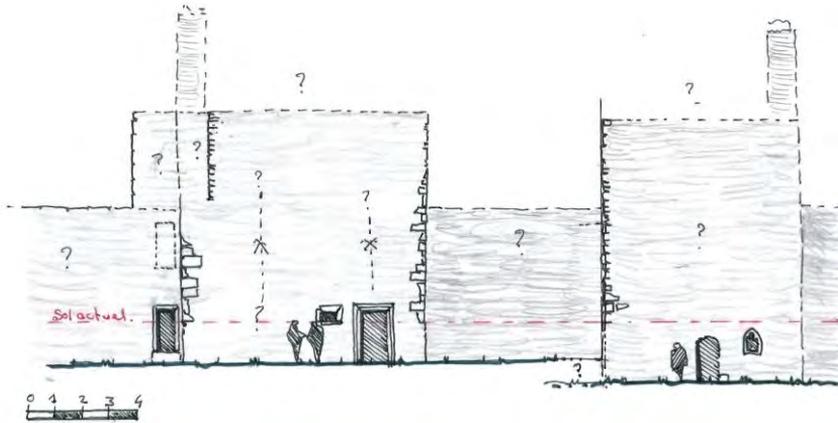


*Entrée du logis telle que parvenue jusqu'à nous.*

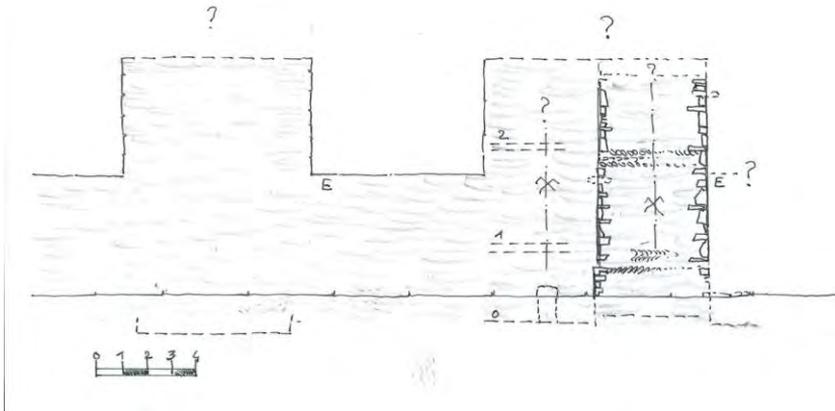
Sur la gauche de cet évier, dans le mur de refend une porte s'ouvre. Son encadrement de pierre montre qu'autrefois cette porte donnait à l'extérieur. La franchissant nous sortons du logis du XVI<sup>e</sup> siècle que nous décrivons. Immédiatement à notre droite nous trouvons la porte XIII<sup>e</sup> siècle donnant sur la tour du rempart. Cette tour du rempart que nous avons déjà décrite comme ayant été relevée. Ses chaînages d'angle sont les frères de ceux observés sur la façade du jardin. La tour relevée fait ainsi corps avec ce logis et ce faisant l'imbriquait au rempart, affirmant ainsi qu'il tenait du Bourg-Vieux.

Des étages supérieurs, comme pour le premier logis décrit, point de traces tant les remaniements ont été francs. Sinon qu'au dessus de la porte donnant contre la porte de la petite tour nous retrouvons la même porte qui avait conservé côté intérieur une puissante barre de renfort assurant sa fermeture. Elle devait possiblement donner sur une petite galerie extérieure permettant aussi d'accéder à la tour. Un puissant corbeau de marbre dans le refend ouest aurait pu soutenir cette galerie. Peut-être ...

*Proposition de restitution des deux logis vus depuis la « cour » et l'intra muros. Elle permet de mettre en rapport les éléments observés au cours des travaux menés pour réhabiliter la Villa Romme.*



*Esquisse du logis XVI<sup>e</sup>s. à l'appui d'une coupe et d'une élévation replaçant les éléments observés in situ. En particulier nous faisons l'hypothèse que l'escalier droit est déjà en place. En façade nous ne pouvons que placer les axes de compositions qui permettraient de replacer des baies autres que la porte et le soupirail. La hauteur proposée est en phase avec l'élévation relevée de la tour arrière. A- Niveau actuel du jardin. C- Rez-de-chaussée du logis.*



*Vue de l'extramuros, proposition de restitution des silhouettes des deux logis adossés au rempart. Notons que la tour engagée faisant corps avec le logis du XVI<sup>e</sup> siècle présente une élévation effectuée en trois étapes de travaux*

Cette tour de l'enceinte transformée en une tour de logis présente une largeur de façade d'environ 4 mètres et une élévation de 3 niveaux d'environ 9 m. Le nouvel enduit à pierres vues de la façade actuelle permet d'en avoir la perception notamment des chainages d'angle. La tour du logis se dessine légèrement plus étroite que la base sur laquelle elle est construite, et affecte un léger retrait à la hauteur du plancher séparant les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> niveaux. Ainsi on peut entrevoir un logis formant maison haute et qui au sortir du moyen-âge devait se détacher de la ligne du mur d'enceinte et dominer le velum du vieux bourg.

Maison haute, maison de maître, sont peut-être une particularité du piémont pyrénéen. Peut-on établir un lien avec la tour de Grède à Sainte-Marie d'Oloron ou bien la maison tour de Mayrègne, mais aussi celle de Sarrancolin ou plus proche de nous celle de Beudéan, très particulière du fait de son plan en triangle isocèle. Dans la vue de Bagnères depuis les Coustous, allée datée de 1650, se dessine derrière le rempart toute une théorie de maisons hautes et étroites, distinctes les unes des autres. Il y a là une piste qu'un travail typo-morphologique pourrait éclairer.

De ces deux logis adossés au rempart du Bourg-Vieux va naître la Villa Romme telle que nous la connaissons.



*Evocation du logis du XVI<sup>e</sup> siècle adossé au rempart et aligné au logis de la fin du XV<sup>e</sup> siècle.*

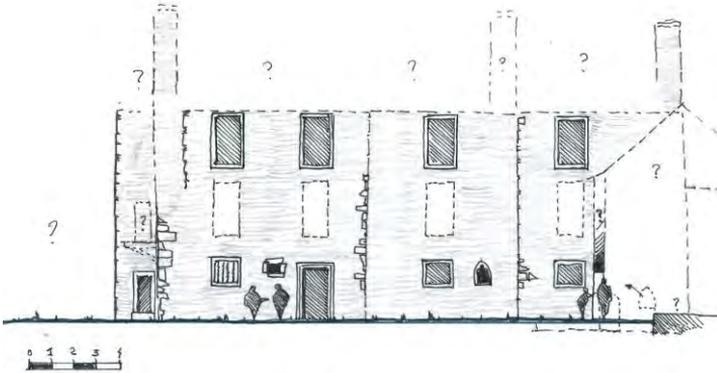


*Maison forte dite Tour de Mayrègne, XV<sup>e</sup> siècle, vallée d'Oueil, (H.-G.).*

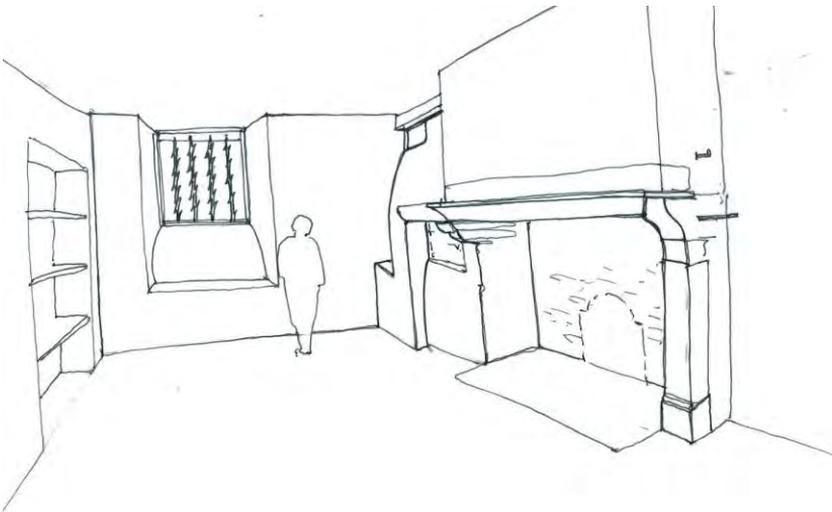
### **De deux logis faire une grande demeure urbaine.**

Les deux logis adossés au rempart distant de 7,50 m vont être réunis en un seul corps de bâtiment. Cette mutation transforme les deux « maisons hautes » seigneuriales en un hôtel urbain développé horizontalement.

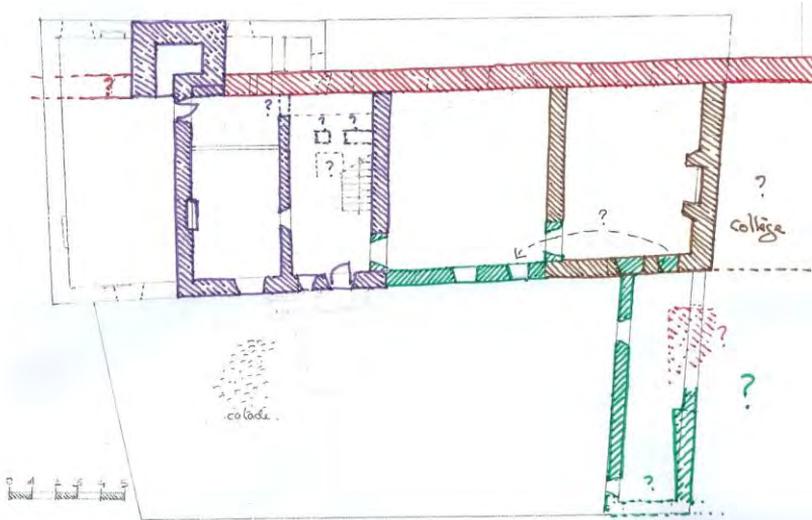
Nous associerons à ces travaux la création d'un bâtiment en retour d'aile que l'on pourrait relier au collège qui autrefois, contre le rempart, suivait le logis de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Cet agrandissement a pour conséquence d'obturer la porte et la fenêtre de ce logis. On pourrait également déduire que c'est à cette occasion que la petite fenêtre géminée a été déplacée. Une porte d'accès en rez-de-chaussée de la cour primitive est toujours visible aujourd'hui.



*Evocation de la façade d'une vaste maison urbaine adossée au rempart et au fond d'une grande cour/jardin donnant sur la rue de Salies (autrefois rue du Bourg-Vieux) Les baies sont en pierres de taille chanfreinées. Celles du dernier étage sont encore en place aujourd'hui.*



*La salle basse du logis du XVI<sup>e</sup> siècle aujourd'hui. La baie est toujours défendue par de larges fers plats dressés d'épines. Elle donnait sur la cour avant d'être transformée en « soupirail » par l'exhaussement. Le four à pain est postérieur à la cheminée et l'affaiblit d'où un affaissement de la hotte aujourd'hui. Le pied droit intact est d'une exécution raffinée. Fichées sur le côté, les accroches d'un tournebroche.*



*Proposition d'une étape intermédiaire de construction consistant en la réunion des deux logis antérieurs. L'aile en retours que nous y associons pourrait être liée au collège démoli au XVIII<sup>e</sup> siècle, préparant ainsi le percement du rempart et la création de la future rue Larrey.*

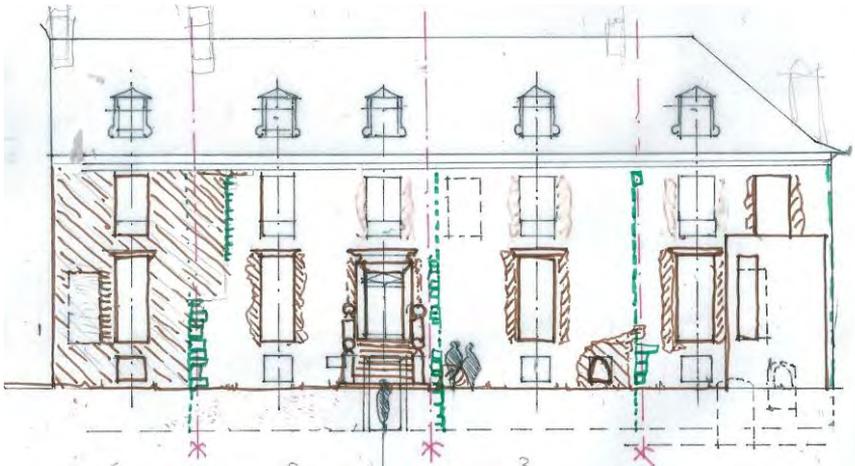


*Détail de l'appareil du mur de réunion des deux logis. Bel appareil traduisant un chantier régulièrement alimenté en gros galets de rivières. C'est un opus aretum dont on remarquera les difficultés à l'approche du chaînage du logis du XV<sup>e</sup> siècle. A droite, on notera les désordres liés au réajustement nécessaire afin de poser les nouveaux encadrements des hautes fenêtres de l'étage noble. Cet appareillage de petites pierres de calage montre que celles-ci ont été posées en raccord dans une deuxième phase d'embellissement.*

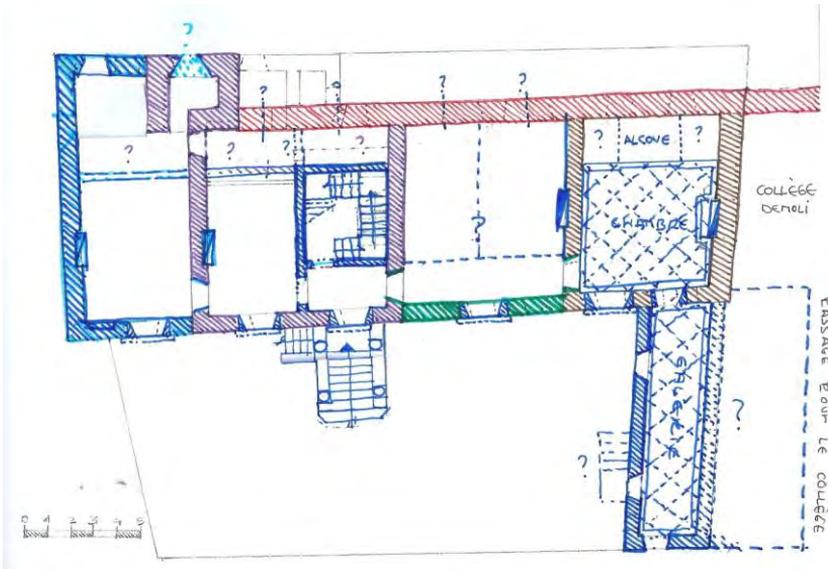
## Transfiguration de la demeure dans les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle

Une deuxième phase de travaux parachève la maison telle que nous pouvons la voir aujourd'hui. Son corps est prolongé vers la gauche de la façade d'encre 6,50 m permettant ainsi la création d'un vaste appartement de 4 grandes pièces en enfilade surplombant un jardin. A droite de la façade, l'aile en retour, bâtie à partir d'une construction préexistante, est coiffée d'un toit terrasse. De ce côté du bâtiment la toiture présente une noue, et l'on peut imaginer que les hautes fenêtres donnant sur la future rue de l'Ecole (puis Larrey) sont percées. A l'opposé, côté gauche, le nouveau pignon est droit indiquant qu'une extension solidaire est envisagée.

En dévoilant la maçonnerie de la façade, le décapage des vieux enduits permet de mieux comprendre comment les deux anciens logis ont été transfigurés en un seul hôtel urbain de style classique. En effet, là encore, l'observation des marbres qui l'ornent désormais et leur liaison à l'appareil maçonné constituant son corps bâti permet quelques observations.



*Nouvelle façade. En vert : Chainages d'angle des anciens logis. En marron : Les nouveaux marbres, perron et encadrements des hautes portes fenêtres Hachures marron : Extension de la demeure.*



*Plan de l'étage noble avec antichambre, alcôve, garde-robe et couloirs de service.*

Lors de l'affouillement du jardin on a observé parmi les terres de remblai constituant son sol de multiples décombres dont un pan entier de toiture en ardoises cloutées abattu là et laissé sur place recouvert de gravats et moellons mêlés à la terre, près de l'aile en retour sur jardin.

À cette deuxième phase d'embellissement correspondent le nouveau nivellement et la création du jardin de plain-pied avec la place d'Uzer actuelle. Nous verrons plus loin que l'embellissement de la maison est intimement lié à l'embellissement de la ville. Pour la maison le vaste programme de nouveaux marbres est particulièrement remarquable. Il va donner tout son lustre à l'édifice. Les quatre pièces de l'enfilade sont désormais éclairées de hautes portes fenêtres ornées en façade d'appuis et de linteaux à entablement. Le perron à balustres carrées et piles couronnées de globes, d'une conception rare, en est la pièce maîtresse. Il mène à une nouvelle porte d'entrée dont l'encadrement présente un large profil en bec de corbin et fronton droit. On ne peut ainsi comprendre cette abondance qu'en l'associant à l'essor de l'exploitation des carrières lié à Versailles.

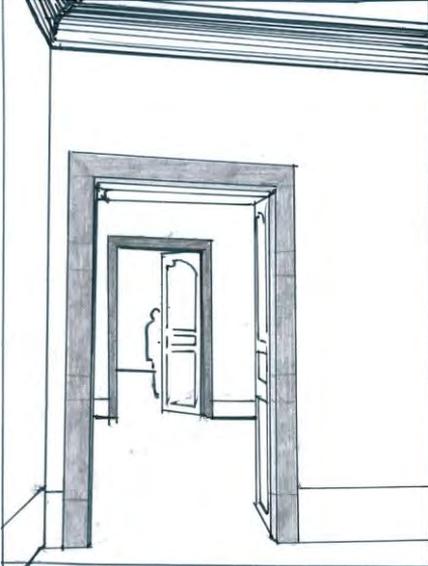
Toujours côté est, sur le jardin, une petite aile en retour fait partie intégrante de ce programme : même hauteur de plafond malgré

l'étroitesse du bâtiment, même porte fenêtre, même encadrement de marbre pour la haute porte communiquant avec la chambre à alcôve, même parquet à la Versailles. Comme nous l'avons déjà noté, que la pièce opposée de l'appartement, à l'ouest, soit également munie du même encadrement de marbre, formant ici une grande niche, n'est pas due au seul souci de symétrie, d'autant qu'il reste discret. Il permet de penser qu'ici on espérait pouvoir encore étendre l'hôtel en encadrant par l'ouest le jardin, voire encadrer par deux côtés la place. Ce qui n'a pas eu lieu puisque la maison d'Uzer a été bâtie de façon détachée.

L'élégance de l'étage noble tient plus au rapport des proportions qu'au luxe des détails. A une hauteur de 3,80 m. les plafonds sont faits de larges planches en sapin affinées par de larges corniches en bois, le tout chaulé. Les cheminées à manteau de chêne chantourné sont relativement modestes. Les 4 grandes pièces en enfilade communiquant par de hautes doubles portes à encadrement fait d'un marbre sombre et lustré, sont éclairées par de hautes baies, portes fenêtres avec garde-corps sur le jardin.

La grande salle desservie par le perron est partitionnée. D'une part un couloir de service est créé à l'arrière le long de l'ancien rempart. D'autre part une cage escalier est insérée dans le bâtiment allant du hall de l'ancien rez-de-chaussée du logis XVI<sup>e</sup> siècle au premier étage auquel on accède désormais par un large palier. Cette cage est une structure en colombage de bois hourdis de petites pierres en schiste scellées à la chaux et dressées d'un enduit également de chaux. L'emmarchement est large, à pas confortable, la rampe ornée d'un motif à épingle, de l'étage noble au premier. Cette cage a permis de créer une entrée. En entrant, à main droite, on trouve une anti chambre menant à une vaste chambre à alcôve. Les cloisonnements, ici du même œuvre que la cage d'escalier, le font penser. Cette transformation annonce l'arrivée d'une nouvelle sociabilité à Bagnères, de mœurs qui ont déjà transformé « l'immeuble parisien » Mœurs dont les modalités de l'intime construisent autrement l'espace.

Tout l'agencement de la Villa Romme exprime une aisance sans excès de luxe. C'est dans cette disposition qu'Anne-Marie de la Trémouille, accompagnée de sa suite et de sa garde, sera accueillie en 1712.



*L'enfilade des pièces à l'étage noble aux doubles portes encadrées de marbre*



*L'encadrement de porte en réserve vers l'actuel hôtel d'Uzer.*



*La cage d'escalier vue depuis le premier étage. Noton la rampe à épingles.*



*La cage d'escalier dont la caisse en colombage s'appuie sur une large pile*



*Le perron et sous le perron après rénovation.*

*Encadrement à bec de corbin de la nouvelle porte, globe sur pile de la rampe du perron, balustres carrés avant rénovation.*



## UN ENCLOS SEIGNEURIAL GARDIEN DE LA CITE

A propos du Moyen-âge, le site internet de la ville de Bagnères-de-Bigorre précise que « de l'empire romain à 1171, aucun document ni aucun vestige n'apporte d'indications sur l'histoire locale »<sup>7</sup> Animant ces « cinq siècles de mystère » un hypothétique « tremblement de terre » et la peste de 580 sont évoqués. Cependant quelques données archéologiques ont pu être glanées à l'occasion de chantiers occasionnels : on pense à l'important travail d'observation et de synthèse réalisé par Rolland Coquerel, correspondant départemental des Antiquités historiques.

La loi sur l'archéologie préventive datant de 1986, Bagnères-de-Bigorre souffre d'un manque d'étude et d'investigations scientifiques permettant d'éclairer son histoire au-delà du XII<sup>e</sup> siècle. Et lorsqu'on se rappelle que le forage profond pour aller chercher une eau thermale plus abondante s'est fait à l'aplomb de la piscine relevé par Jalon en 1828, et que ce forage date de 1984, on se dit « dommage ! »

Introduisant cet article nous disions la Villa Romme promise à démolition. Les choses n'ont alors tenu qu'à un fil. Ce fil était une servitude liée à la loi archéologique préventive. Cette loi impose à quiconque dépose un permis de démolir et de construire dans un secteur à fort potentiel archéologique, de réaliser un diagnostic archéologique. Ce fut fait en juin 2008 dans le jardin de la Villa Romme. Il eut pour résultat la prescription d'une fouille en cas de démolition. C'est cette prescription qui a permis un autre dénouement. Aujourd'hui la Villa Romme abrite 9 appartements à caractère social. Récemment le réaménagement annoncé de la place d'Uzer a impliqué un autre diagnostic en 2013.

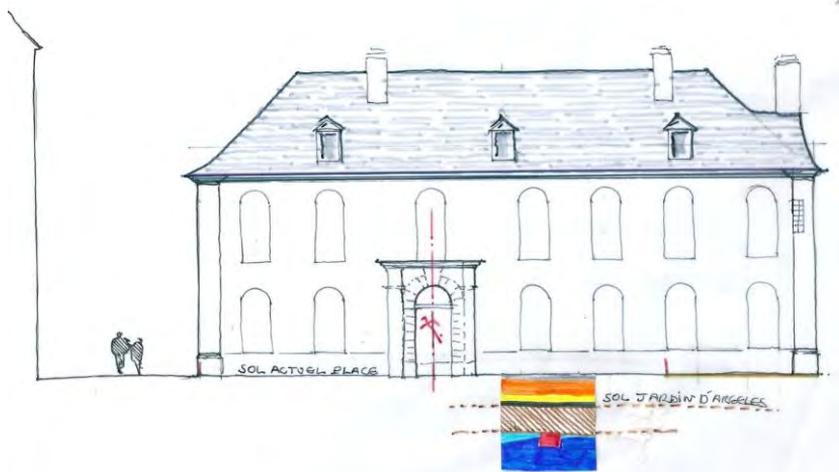
Grâce à ces deux diagnostics, nous bénéficions d'observations scientifiques du sous-sol du quartier thermal.

---

<sup>7</sup> Sur la base de l'ouvrage de Philippe Mayoux, *Bagnères-de-Bigorre, histoire d'une ville thermale*, Editions Allan Sutton, 2002.

## Accorder stratigraphies archéologiques et analyse du bâti

Stratigraphie du sous sol de la place d'Uzer – Diagnostics INRAP 2013



**Gris** – Enrobés et surcharges récentes.

**Jaune/orange** – Surcharges de la place.

**Noir** – Trace d'incendie.

**Sépia hachuré** – Remblai contenant des traces du « tout début des temps modernes ».

**Rouge** – Vestiges de murs diagnostiqués romains.

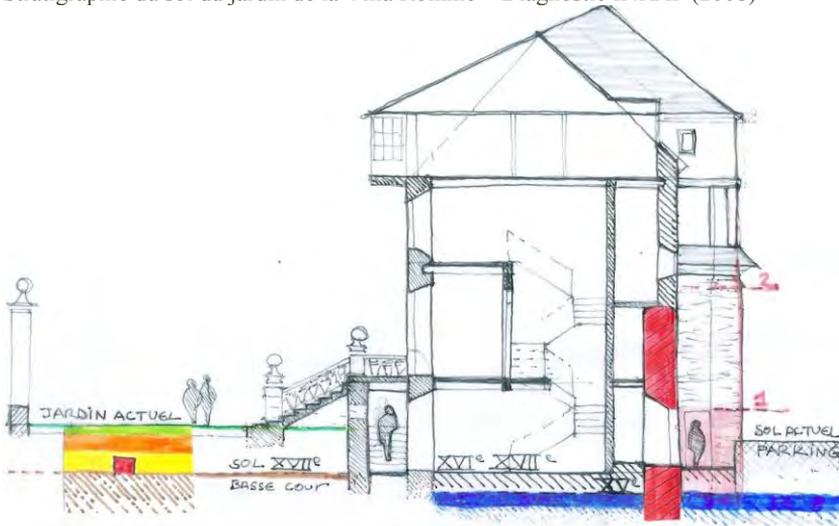
**Bleu** – Tréfonds fait de grave.

Considérant que globalement le jardin de la Villa Romme est de plain-pied avec la place d'Uzer, des correspondances s'établissent entre les deux stratigraphies issues des diagnostics archéologiques de 2008 et 2013<sup>8</sup>, et les relevés effectués lors de la rénovation de la Villa.

La coupe dressée pour la place d'Uzer et la Villa Romme, en comprenant la façade de la maison d'Uzer, permet d'évaluer le rapport qui s'établit entre substrat archéologique et élévation du bâti. Elle relativise ce « on dit » à Bagnères faisant que « le romain » serait très profondément enfoui et permet de considérer autrement ce fameux hiatus de cinq siècles.

<sup>8</sup> Diagnostics réalisés par l'Institut national de recherche en archéologie préventive (INRAP) commandités par le Service régional de l'Archéologie (SRACP) de la Direction régionale des Affaires culturelles de Midi-Pyrénées (Drac).

Stratigraphie du sol du jardin de la Villa Romme – Diagnostic INRAP (2008)



**Vert** – Terre arable. **Jaune/Orange** – Surcharges de la basse-cour.  
**Rouge** – Vestiges de murs diagnostiqués romains.  
**Sépia hachuré** – Remblai atteint mais non investigué.

Coupe de la Villa Romme sur la base d'une analyse du bâti.

**Rouge hachuré noir** – Le rempart.  
**Rose** – Premier état arasé de la tour arrière engagé dans le rempart.  
**Noir hachuré** – Sols du rez-de-chaussée XVI<sup>e</sup> siècle.  
**Noir trait tiré** – Calade du rez-de-chaussée de la fin du XV<sup>e</sup> siècle directement posée sur le substrat naturel (**Bleu**).

Bien que différemment structurées sur la place et sur le jardin, les deux stratigraphies concordent. Sous une première couche d'épaisseur équivalente correspondant pour l'une au sol urbain actuel, pour l'autre à de la terre végétale, a été observé un remblai épais fait d'apports d'argile et de sable mêlés d'ardoises, de briques et de céramiques brisées datables du début des Temps modernes, c'est-à-dire du tout début de la Renaissance.

Le sol de la place a été plusieurs fois rechargé à partir d'une couche qui, à moins d'1,30 m, présente des galets « dont certains ont subi, semble-t-il, l'action du feu ». A cette profondeur a été relevée l'éventualité « d'un mur particulièrement détérioré et/ou récupéré. »

Dans le jardin de la Villa Romme a été observé un remblai où le sable domine et présentant un aspect hétérogène notamment du fait de la présence d'un « pêle-mêle » de fragments d'ardoises, de terres cuites, de tessons de céramique. Sondés en deux points du jardin, ces marqueurs ont été datés approximativement des Temps modernes. Dans les deux sondages du jardin, ce remblai devient de plus en plus sableux en profondeur comportant alors des éclats de pierres de tailles et de traces de mortier, des indices interprétés et analysés comme étant les témoins d'un chantier de construction. Sous une aire de gâchage de chaux, une calade où a été relevée une monnaie de 1643, un double tournoi cuivreux. Les archéologues ont conclu que nous avons là le niveau de circulation d'une cour dont le nivellement serait en cohérence avec l'ancien rez-de-chaussée de la Villa Romme évalué quant à lui du XVI<sup>e</sup> siècle.

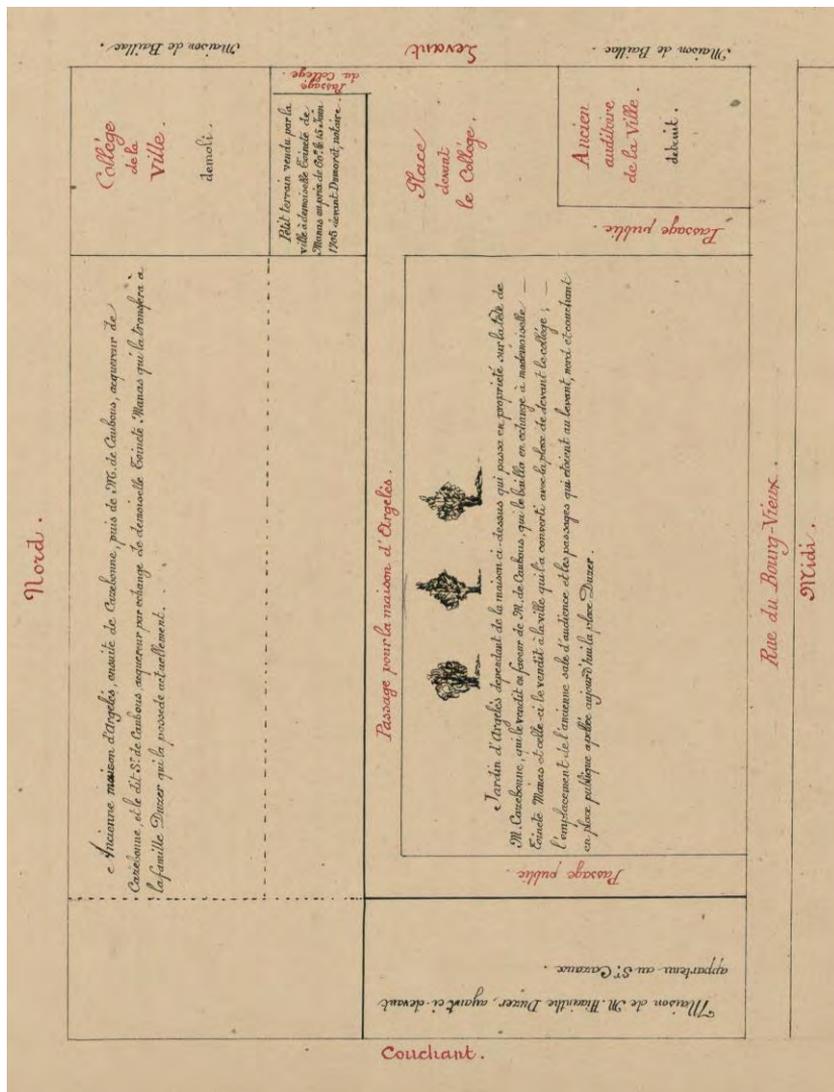
Le sondage archéologique dans le jardin n'a pas pu aller plus profond compte tenu de la pulvérulence des couches du terrain et de l'exiguïté de ce dernier pour une pelleteuse.

Ce substrat naturel, la profondeur à laquelle il a été rencontré ici est en concordance (approximative) avec les niveaux observés à la Villa Romme. En effet la calade estimée de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, la base du rempart du Bourg-Vieux apparaissent comme également engravés dans ce substrat naturel.

Mais plaçons-nous sous un autre angle. Cessons de scruter chaque pierre, chaque agencement, chaque strate du sous-sol. Observons plus largement ce que le père Laspalles désigne l'enclos d'Argelès.

### **La Villa Romme est issue d'un enclos seigneurial**

Au tournant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, le père Laspalles inscrit la formation de la place d'Uzer actuelle dans un quadrilatère. Au Nord le rempart du Bourg-Vieux, au Midi la rue du Bourg-Vieux (de Salies aujourd'hui), au Couchant la maison d'Uzer (anciennement au Sr Cazaux), au Levant un ensemble formé par le collège de la Ville (démoli) contre le rempart, la place qui le dessert ; enfin sur la rue, l'ancien auditoire de la Ville (détruit) qu'il nomme également « parquet » et « justice » dans son commentaire.



Plan schématique retraçant la structuration foncière de la place d'Uzer  
 XVIIIe/ XVIIIe siècle.  
 Au § Places publiques de la Ville dans le Répertoire raisonné du père LASPALLES  
 dressé fin XVIII<sup>e</sup> siècle (Détail, p. 438).  
 Conservé à la Médiathèque de Bagnères-de-Bigorre.

Centré dans ce quadrilatère et jouxtant la rue du Bourg-Vieux (Salies), un jardin clos de « murailles » est dit « d'Argelès ». Ce clos est entouré d'un passage public. La place d'Uzer actuelle remplace ce jardin et ces passages publics.

### **Une basse-cour**

Contre le rempart, au Nord du jardin d'Argelès, le père Laspalles décrit l'ancienne maison d'Argelès et sa « basse-cour ». Au Levant de cette basse-cour un petit terrain acheté par Toinette de Manas en 1705. C'est Toinette de Manas qui, par échange avec François de Caubous, capitaine du régiment du Roi, acquiert cette maison en 1699.

Nous l'avons vu, le rez-de-chaussée de l'aile en retour sur le jardin de la Villa Romme conserve intacte la topographie de cette basse-cour : son sol descendant vers le pied de façade de la maison d'Argelès.

Ainsi qu'il est écrit plus haut, cette aile en retour a été bâtie en épi vis-à-vis de la façade condamnant la porte et la baie de la salle basse du logis fin XV<sup>e</sup> siècle. Observés de l'intérieur, les murs sont de gros galets en *opus aretum* liés à la chaux. Dressés et enduits à pierre vue ils paraissent dans leur état d'origine, témoignant du caractère rustique, paysan, qu'avait ce logis de la fin du Moyen-âge.

Pour le mur longeant la rue Larrey, la propreté des galets, le contraste qu'ils font avec l'enduit à la chaux montrent que cet appareil a été autrefois exposé aux intempéries. C'était vraisemblablement un mur de façade appartenant à un bâtiment disparu... D'autant que ce même mur inclut un pan maçonné plus épais et au fruit prononcé. De surcroît, au pied de ce mur, un bas flanc de 90 cm de large forme un trottoir aménageant un passage évitant le devers du sol de la basse-cour de la maison d'Argelès. Il permettait peut-être un accès au collège de la ville dont parle le père Laspalles.

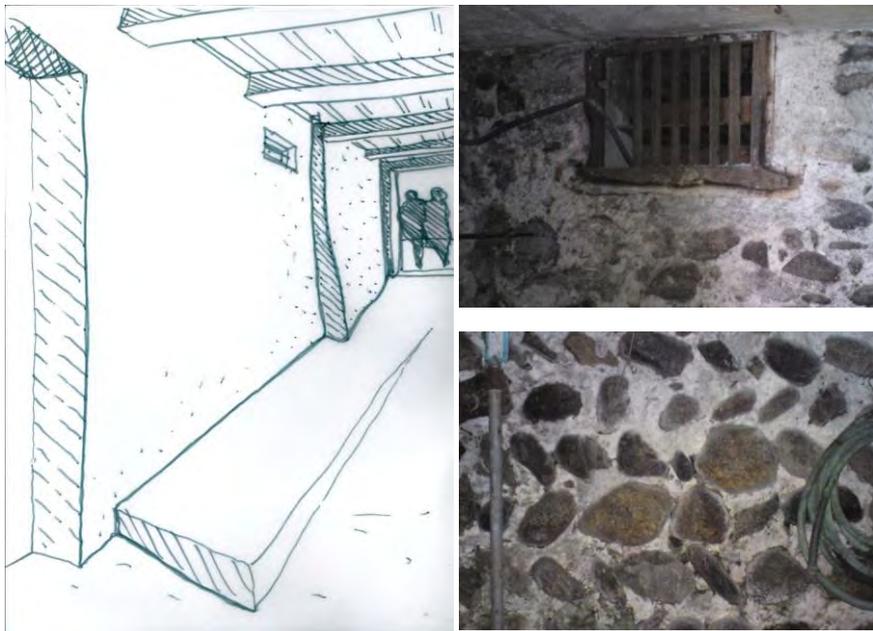
Depuis l'ancienne basse-cour, la porte d'accès en rez-de-chaussée de l'aile en retour a été enterrée partiellement par l'exhaussement du jardin. Son encadrement est en pierres de taille de facture et de provenance multiples, certaines contrastant par leur aspect très érodé montrant qu'antérieurement elles avaient été longuement exposées aux intempéries. Les chanfreins sont soit à 4 cm, soit à 8 cm montrant

une provenance de bâtiments différents. La porte intérieure créée afin de mettre en communication la salle basse du logis médiéval avec celle du bâtiment de liaison, présente le même aspect disparate. Le réemploi de ces pierres de taille, toujours onéreuses, suggère leur disponibilité pour cette campagne d'agrandissement de la maison d'Argelès. Et peut-être une circonstance : le grand tremblement de terre de 1660. Lors du diagnostic archéologique effectué dans le jardin de la Villa Romme en juin 2008, un double tournois cuivreux de 1643 a été trouvé et associé à la calade de ce niveau de basse-cour.



*Evocation de la maison d'Argelès cédée par échange à Toinette de Manas en 1699 avant que celle-ci entreprenne des travaux. De plein pied dans la basse-cour l'aile en retour existe déjà. Une porte d'accès à ce niveau est toujours visible actuellement. Il est cependant difficile de proposer une silhouette de ce bâtiment en retour d'aile.*

Enfin il faut retenir que le jardin d'Argelès est le résultat d'un exhaussement vis-à-vis de la basse-cour. Cet exhaussement doit être mis en rapport avec l'épais remblai homogène recouvrant le mur romain proprement arasé découvert sous l'actuelle place d'Uzer. Étions-nous ici directement dans l'enceinte des thermes romains ? Le remblai est daté du tout début des temps modernes. En mettant de plain-pied cette partie de l'enclos seigneurial avec l'actuelle rue de Salies on permettait un meilleur accès au collège et peut-être également à la salle de Justice. Au XVI<sup>e</sup> siècle la topographie de l'enclos est modifiée, laissant penser qu'antérieurement Moyen-âge et Antiquité étaient directement en connexion.



**A gauche :** Profil intérieur du mur aligné sur la rue Larrey constitué de deux pans et bordé d'un bas flanc pouvant faire office de trottoir corrigeant ainsi le devers du sol de l'ancienne basse-cour de la maison d'Argelès **A droite :** Claire de bois remplaçant une baie condamnée et appareil de galets posés en opus aretum.

### **La Villa Romme, ancienne demeure aristocratique associée au collège de la ville et à la salle de Justice**

Un grand enclos urbain de forme quadrangulaire se dessine. Il abrite un logis aristocratique desservi par une basse-cour précédée d'un jardin cerné de passages de plein pied. Joutant ce dispositif une maison de justice, un collège. Ce petit complexe dont il s'agirait de savoir s'il communique spatialement apparaît dans une proximité. Demeure aristocratique (l'actuelle Villa Romme), maison de justice et collège de la ville, visualisés dans le géométral du parcellaire actuel, sont inscrits dans un grand carré d'environ 45 m par 45 m dont le côté nord se confond avec le tracé du rempart et le côté sud, avec l'axe de la rue Salies.

Le fait que les deux logis, fin XV<sup>e</sup> siècle et XVI<sup>e</sup> siècle, que nous avons reconnus sont tous deux desservis par une porte en rez-de-chaussée, traduit la présence de l'enclos urbain. Que ces logis soient associés au rempart, dont un incluant une petite tour montre que cet enclos prend part à la protection du bourg. Un autre « dire » du pouvoir tient au fait que ces « maisons hautes » en s'élevant de deux étages dépassent le velum médiéval du bourg.

Nous avons reconnu plusieurs exemples de maison haute, que ce soit en situation rurale comme celle de Beaudéan ou bien celle dite Tour de Mayrègne à Caubous en vallée d'Oueil ; que ce soit en situation urbaine, comme celle de Sarrancolin ou bien celle d'Oloron-Sainte-Marie, dite Tour de Grède. Les travaux menés actuellement par les historiens et les archéologues sur le phénomène des manoirs<sup>9</sup> seraient utiles à instruire pour la Bigorre. Le Béarn sur ce sujet semble plus avancé.

Mais cette transformation architecturale et urbaine de l'enclos manifeste une autre transformation. Le père Laspalles montre une nouvelle organisation qui, en spécialisant l'espace central de l'ancien enclos, opère son ouverture sur la vie urbaine. Le collège de la ville et la salle de Justice sont desservis par une petite place reliée à des passages. Ici des fonctions municipales s'articulent formellement à celles de l'administration comtale.

Ce « site urbain » abrite une vie aristocratique entretenant des liens privilégiés avec la petite agglomération médiévale. Les solidarités bâties entre logis et rempart, logis, collège et justice, en sont l'expression urbaine et édilitaire.<sup>10</sup>

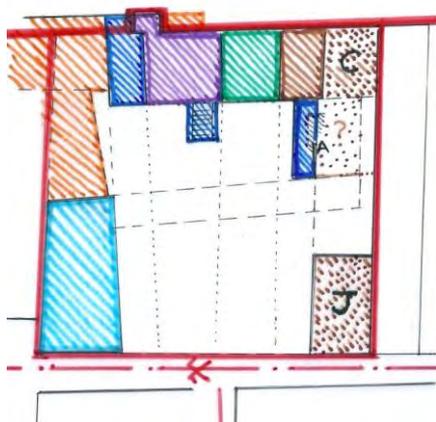
Nous devons également retenir que ces « aménagements » se font sur un remblai en prise directe avec les thermes romains, montrant ainsi que Moyen-âge et Antiquité sont à Bagnères en connexion directe.

---

<sup>9</sup> Emmanuel Litoux / Gaël Carre – *Manoirs médiévaux : maisons habitées, maisons fortifiées (XII/XVe siècles)*, Patrimoine vivant. Edition Rempart. 2008.

<sup>10</sup> Emmanuel Litoux / Gaël Carre. Op. Cit. Pages 36/37.

### Transposition de la lecture du bâti de la Villa Romme augmentée des données livrées par le père Lasपालles et datation basée sur les travaux de la Villa Romme



**Cadre rouge :** Hypothèse d'un enclos calé sur le rempart.

**C** – Collège de la ville (démoli)

**J** – Salle de Justice (démoli)

**A** – Mur ancien compris dans le mur longeant la rue Larrey associé à ce qui pourrait être un trottoir (?)

**Sépia hachuré/pointillé :** XV<sup>e</sup>s.

**Violet :** XVI<sup>e</sup>s.

**Vert :** XVII<sup>e</sup>s.

**Bleu/Bleu :** XVII/XVIII<sup>e</sup>s.

**Orange :** XIX<sup>e</sup> s.

### Transformation de jardin du gouverneur en place publique

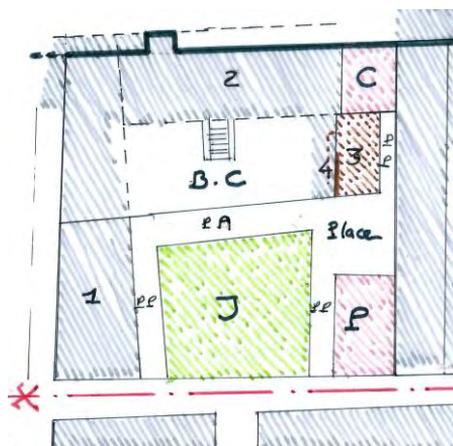
Depuis l'actuelle Villa Romme, au-delà du pont d'Arras, un petit quartier est connu aujourd'hui à Bagnères pour son abondante fontaine d'eau bonne à boire. Une chapelle y était construite portant la titulature de Saint-Blaise. Aujourd'hui disparue, le quartier porte son nom. Traversé par les eaux vives de l'Anou, des moulins y étaient implantés. D'où peut-être le choix de ce saint patron protecteur des meuniers, des cardeurs de laine, des drapiers et autres filateurs.

Ce petit écart industriel dans l'extra muros bagnérais s'inscrivait dans un fief qui s'étendait, à l'aval de la ville, hors les murs, sur plus d'un kilomètre jusqu'à Pouzac. Il portait le nom d'Arras et abritait des cagots.

Gaston Balencie, citant Guillaume Mauran<sup>11</sup>, note qu'un nommé d'Asson « *dénombr*a en 1541, devant Jacques de Foix, évêque de Lescar, pour la seigneurie d'Argelès lès Bagnères et les maisons nobles de Barèges et d'Arras, sises à Bagnères » Ces toponymes sont répandus dans nos contrées et Mauran le sait.

<sup>11</sup> Gaston Balencie. *Sommaire description du pays et comté de Bigorre : chronique de Guillaume Mauran* – publié pour la Société historique de Gascogne. Paris, Champion, 1887. Rééd. Association Guillaume Mauran, 1980 et 1998.

**Transposition du plan schématique de Lasपालles inscrivant les échanges et tractations entre le sieur de Caubous, Toinette de Manas et la Ville.**



BC – Basse-cour. J – Jardin.  
C – Collège. P – Parquet. PP –  
Passages publics. PA – Passage  
pour la maison d'Argelès

**Propriétaires :**

- 1 – Sr Cazaux puis Hyacinthe d'Uzer.
- 2 – d'Argelès, puis Casabonne, puis Mr de Caubous qui échangera à Toinette de Manas.
- 3 – Terrain vendu par la Ville à Toinette de Manas en 1705.
- 4 – Mur autrefois en façade et trottoir inclus dans l'aile en retour Villa Romme

Sa formulation attentive permet de les localiser. Si Asson est en Béarn, près de Nay, *Argelès lès Bagnères*, c'est-à-dire « près de Bagnères », désigne le village actuellement appelé Argelès-Bagnères. D'autant qu'Henri d'Albret, seigneur de Mioussens, cède en 1642 la capitainerie de Mauvezin à son lieutenant Jean d'Asson, *sieur d'Argelès près de Bagnères*<sup>12</sup>. Quant aux deux maisons nobles de Barèges et d'Arras, elles sont *sises à Bagnères*, c'est-à-dire dans son territoire. Arras nous venons de l'évoquer, dans la plaine de l'Adour, connexe au Bourg-Vieux ; Barèges aux confins puisque le site thermal n'a été rattaché directement à l'autre vallée qu'à la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsqu'une route a permis d'y accéder directement par la haute vallée du gave de Lourdes.

Charles Durier dans *Les huguenots en Bigorre* fait mention d'un Germain d'Asson d'Argelès, gentilhomme de la chambre du Roi, capitaine de cent hommes d'armes, nommé par lettre royale du 22 septembre 1574, gouverneur de Bagnères<sup>13</sup>. Un contrat de mariage<sup>14</sup>,

<sup>12</sup> In *Mauvezin : le château, le village* de Claude Barlangue et Robert Vié, 2004, Escola Gaston Febus. La famille d'Asson à partir du XVII<sup>e</sup> s'installe vraisemblablement en sa maison de Chelle, paroisse dépendant de la capitainerie de Mauvezin.

<sup>13</sup> Cf. Charles Durier, op cit, d'après le Chartrier du Séminaire d'Auch.

<sup>14</sup> In *Bulletin de la Société académique des Hautes-Pyrénées*, Année 1927, Gallica.

passé devant Pierre de Seignorau, notaire, nous indique que Germain d'Asson, seigneur d'Argelès possède une maison à Bagnères. Sachant la coutume de nos pays liant indéfectiblement maison et patronyme nous pouvons penser qu'il s'agit de la maison d'Argelès mentionnée par le père Laspalles dans son répertoire.

Mais l'ancrage des Asson en Bigorre est plus étendu. François de Sarraméa<sup>15</sup>, dans ses *Lettres d'un cadet de Gascogne*, en mentionnant son mariage avec Catherine Josèphe d'Asson d'Argelès, le 9 février 1724, nous apprend que le père de celle-ci est « *Jean-François d'Asson, seigneur d'Argelès, Chelle, Castillon, Bêtes, Esconets, et des maisons nobles de Barège et Arras, situées dans la ville et juridiction de Bagnères* » Comme il nous apprend aussi que Jean-François est le frère de Germain d'Asson et que ce dernier décèdera sans postérité<sup>16</sup>.

La seigneurie de Chelle correspond à l'actuel Chelle-Spou, localité située en Arroustang<sup>17</sup> « pays » de Bigorre au contact de l'Astarac et des Quatre-vallées, dépendante anciennement de la viguerie de Mauvezin. Quittant leur maison d'Argelès à Bagnères, les Asson résideront au château de Chelle-Spou<sup>18</sup>. Les paroisses de Castillon, Bettes, Esconets dépendent de l'archiprêtré de Cieutat, également dans l'Arroustang. Quant à la seigneurie d'Argelès, elle se situe dans le proche horizon de Cieutat, Castillon, Uzer et Mérilheu.

Le mariage de François de Sarraméa avec Catherine-Josèphe d'Asson d'Argelès dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle montre

---

<sup>15</sup> François de Sarraméa : *Lettres d'un cadet de Gascogne sous Louis XIV*, publiées pour la Société historique de Gascogne par François Abbadie. Paris, Champion, 1890. L'auteur de ces lettres est capitaine au régiment de Languedoc. François de Sarraméa naît le 21 juillet 1677, à Bourrepeaux, paroisse de l'archiprêtré de Campistrou (Bonrepaux – 65) Sous-lieutenant à l'âge de seize ans dans le régiment de Languedoc, capitaine à l'âge de vingt six ans et major à cinquante huit ans, il y sert près de cinquante ans.

<sup>16</sup> Cf. François de Sarraméa – Ibidem.

<sup>17</sup> Le Rustaing, ou Rustan, est arrosé par le cours moyen de l'Arros et son affluent, le Bouès. Situé en Bigorre, il correspondait sous l'ancien régime à l'archidiaconé de Rustan qui rassemblait les archiprêtrés de Tournay, Cieutat, Luby, Chelle-Debat et Campistrous (voir note 11).

<sup>18</sup> Le château de Chelle-Spou sera rasé au courant du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qui laisse supposer que les Asson n'y resteront guère.

d'ancestrales solidarités claniques tissant les siècles<sup>19</sup>. Les Darré, seigneurs de Sarraméa, était anciennement alliés aux Asson par le double mariage d'Arnaud et de Bernard<sup>20</sup>, frères nés dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, époux respectivement de Françoise et de Louise d'Asson d'Argelès. Solidarités renforcées d'autant par la pratique du double mariage prémunissant ainsi les épousés des unions stériles. Entrecroisements étendus aussi puisque leur cousin, autre Bernard de Darré, épouse quant à lui Catherine de Barège. Holisme durkheimien<sup>21</sup> dont l'endogamie « paysante » avait pour principale condition la négociation des dispenses.

Coercition des lignées, cohésion des lieux, Sarraméa est un écart appartenant au territoire de Péré également situé dans l'ancienne viguerie de Mauvezin. Aujourd'hui on y trouve un modeste castel fermier XVIII<sup>e</sup> / XIX<sup>e</sup> siècle adossé à une très imposante motte féodale postée en vigie en tête d'une longue serre. Elle présente encore sur trois de ses côtés une douve en eau. Le couvert boisé fait de chênes séculaires en assure une protection telle que le fasciés de ce site est resté d'une étonnante fraîcheur. Un petit panneau y affiche la date de l'an mille.

Courant XVII<sup>e</sup> siècle la famille d'Asson cède la maison d'Argelès à Bagnères à un sieur de Cazebonne<sup>22</sup>. Celui-ci la cèdera à François d'Espouy de Caubous originaire du Comminges. Dans son ouvrage sur les *Pré bendés de Saint-Vincent*, Louis Canet livre une esquisse généalogique de cette famille à l'appui du testament, daté de 1668, de Maître Dominique d'Asson d'Argelès ancien prêtre et pré bendé<sup>23</sup> de Saint-Vincent.

Ce prêtre descendait de Sébastian d'Espouy de Caubous, écuyer, consul de Bagnères et coseigneur avec le roi de Caubous et autres

---

<sup>19</sup> Clanisme que l'on observe autant dans les dynasties paysannes.

<sup>20</sup> Bernard de Darré et Louise d'Asson fonderont la branche des Darré de Laspénède, localité de l'Arroustang.

<sup>21</sup> Selon Emile Durkheim la société exerce une contrainte sur l'individu qui ainsi en « naturalise » les règles.

<sup>22</sup> Si un Mr de Cazebonne fut maire de Bagnères-de-Bigorre courant XVIII<sup>e</sup> nous n'avons cependant pas trouvé encore comment inscrire ce personnage dans une lignée.

<sup>23</sup> Louis Canet, *Un pré bendé d'une noble famille bagnéraise* (Page 229).

lieux dans la vallée d'Oueil en Comminges. Sébastien qui, né en 1616, décèdera en 1696 à l'âge de 80 ans. Il se marie trois fois :

1. En 1643 avec Louise d'Aucon dont il aura une fille et deux fils parmi la descendance desquels se trouvent Jean-Louis<sup>24</sup>, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, coseigneur en vallée d'Oueil et maire de Bagnères de 1766 à 1768, et Jean, chanoine et syndic des Prébendés de Saint-Vincent (1702-1792)<sup>25</sup>.
2. Puis en 1655 avec Anne d'Asson d'Argelès dont il aura trois filles, la dernière étant mariée à un Galiay, et un garçon, François, chevalier de Saint-Louis et maréchal des camps<sup>26</sup> qui cède par échange à Toinette de Manas la maison d'Argelès<sup>27</sup>.
3. Enfin le 20 mars 1681 avec Anne de Barrière de Bagnères. Elle a 62 ans, il a 65 ans<sup>28</sup>.

Il est curieux qu'à propos du premier logis fin XV<sup>e</sup> siècle nous évoquions la Tour de Mayrègne en vallée d'Oueil. Datant du XV<sup>e</sup> siècle cette maison a appartenu à la famille d'Espouy<sup>29</sup> et appartient toujours à l'un de ses descendants qui la restaure actuellement. Sachant que le village de Caubous n'est qu'à 1800 mètres de Mayrègne, soit 20 minutes à pied, ces d'Espouy sont de même souche<sup>30</sup>.

---

<sup>24</sup> Jean-Louis d'Espouy de Caubous décède à Bagnères le 21 mai 1776 à l'âge de 83 ans.

<sup>25</sup> René Escoula dans son article *L'abbé de Caubous – Brèves notes biographiques. Le « Mémoire »* rappelle que le chanoine de Caubous avant de rédiger son mémoire, *Chronique de la vie bagnéraise au XVIIIe siècle*, fut, après son ordination, chanoine de Saint-Malo, chapelain à Saint-Maixent en Poitou et recteur de l'hôpital royal de Saint-Germain-en-Laye. *Bulletin de la Société Ramond*.

<sup>26</sup> François d'Espouy de Caubous décède en 1743 à l'âge de 83 ans.

<sup>27</sup> D'après le père Laspalles.

<sup>28</sup> Anne d'Asson est morte avant 1681.

<sup>29</sup> Il est probable que les d'Espouy soient à l'origine de sa construction.

<sup>30</sup> Nous n'avons pour l'heure pas trouvé le lien qui les assemble sinon via la très étendue famille de Binos sous le patronyme de Binos de Caubous.

Lorsque François d'Espouy de Caubous, fils d'Anne d'Asson d'Argelès cède par échange la maison d'Argelès celle-ci sort d'une parentèle ancrée dans les montagnes pour une autre plus urbaine.

Le « censier » de Bigorre fait mention à Lourdes d'une Franquine de Manas, aînée de sa maison en 1429<sup>31</sup>. Notre Toinette de Manas fait partie de la bourgeoisie Lourdaise du XVIIe siècle. Elle est la fille de Toinette Mauran et la petite-fille d'Arnaud Mauran, apothicaire à Bagnères<sup>32</sup>. Son père, Pierre de Manas, en 1654, fut nommé par les consuls de Bagnères « *délégué de peste* »<sup>33</sup>. Cette branche est apparentée à Guillaume Mauran (1575 environ – 1640), avocat au sénéchal de Tarbes en 1595 et auteur de la *Sommaire description du païs et comté de Bigorre*.

Son père, Pierre de Manas, sera tué à Bagnères-de-Bigorre d'un coup de pistolet le jeudi 22 mai 1659. Le grand tremblement de terre aura lieu en 1660. Mariée à Philippe de Lannes<sup>34</sup> en novembre 1664, elle sera veuve six ans plus tard, son époux étant également tué par un coup de pistolet à l'âge de 23 ans ! C'est à l'issue de cette sinistre période que Toinette de Manas va totalement transformer la maison d'Argelès en un établissement participant au thermalisme naissant.

Lorsqu'en 1699, Toinette de Manas entre en possession de la maison d'Argelès par un échange avec François de Caubous<sup>35</sup>, elle a sans doute plus d'une cinquantaine d'années. Le chanoine de Caubous dans son mémoire la nomme « Reine des Pyrénées ». C'est elle, nous l'avons dit, qui transforme la maison d'Argelès en maison de Manas. Ses travaux sont l'expression de son ambition, par son désir de lumière qui transfigure la maison, en mettant de plein pied l'hôtel

---

<sup>31</sup> In Censier de Bigorre, d'après Robert Lacrampe, auteur de l'importante *Généalogie de maisons de la zone soumise à la coutume dite « de Barège »* Edition Société d'Etudes des Sept Vallées 2013

<sup>32</sup> Robert Lacrampe. *Ibidem*

<sup>33</sup> Voir l'article de Jean Albano sur la peste de 1653 à Bagnères de Bigorre. *Bulletin de la Société Ramond*, année 1976.

<sup>34</sup> Robert Lacrampe. *Ibidem*.

<sup>35</sup> Robert Lacrampe. *Ibidem*.

urbain avec la nouvelle place « de Manas et vieux bourg »<sup>36</sup>, en faisant disparaître la vieille basse-cour de la maison d'Argelès, palliant ainsi la perte du jardin d'Argelès remplacé par la nouvelle place, en créant de ce fait un nouveau jardin sur lequel donne par un léger surplomb le nouvel étage noble éclairé par de hautes portes fenêtres et auquel un perron de marbre en monumentalise l'accès. Le parti architectural signe ici un caractère qu'il serait intéressant de mieux cerner car ayant perdu son père et son époux de mort violente, ayant traversé ce sinistre XVII<sup>e</sup> siècle, dont une dernière peste et un grave tremblement de terre en 1660, elle n'en relève pas moins la maison d'Argelès pour la faire Manas et prête à recevoir d'illustres curistes dans ses nouveaux appartements, dont une attentive observation du détail laisse entrapercevoir parfois au-delà des belles proportions, la rusticité du détail d'exécution, comme une allégresse.

En 1712 Marie-Anne de la Trémoille, princesse des Ursins, vient prendre les eaux, accompagnée de sa suite et de 40 gardes du corps. C'est Toinette de Manas qui sera chargée d'héberger la « quasi-régente d'Espagne »<sup>37</sup> dans son hôtel particulier qui devait alors offrir, dans un Bagnères encore bien médiéval d'aspect, les dernières commodités.

A cette charnière entre XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, l'hôtel d'Uzer<sup>38</sup> est construit sur la nouvelle place dite alors « de Manas ». On attribue sa construction à Philippe d'Uzer, maire de Bagnères, qui embellira la ville entre autres par la promenade des Coustous. Louis Canet<sup>39</sup> nous apprend qu'il est marié à « Marie de Mauran » et qu'il a été aidé dans l'achat de sa charge de maire par un certain « sieur Lannes ». Autant d'indices qui laissent penser que Toinette de Manas et Philippe d'Uzer étaient apparentés par les Mauran. Réseau familial certes mais par lequel se manifeste une aristocratie passée par l'Université. Médecins

---

<sup>36</sup> D'après le plan géométrique *simplifié* de 1714 conservé aux Archives du Génie au château de Vincennes et présenté par Daniel SYLVA dans son article sur l'urbanisme à Bagnères-de-Bigorre. In *Bulletin de la Société Ramond*, 1983.

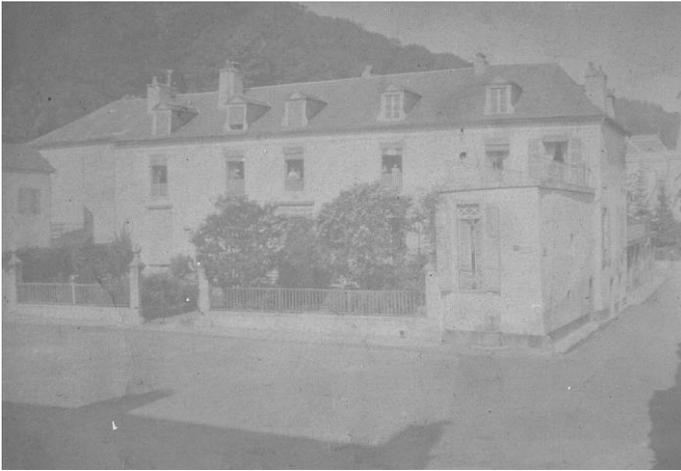
<sup>37</sup> La princesse des Ursins, alors première dame d'honneur de la reine d'Espagne, tient de fait les rênes du pouvoir durant le règne de Philippe V, petit-fils de Louis XIV.

<sup>38</sup> La maison d'Uzer à Bagnères-de-Bigorre, de la fin du 17<sup>e</sup> siècle (mais peut-être remaniée au 18<sup>e</sup> siècle) toujours propriété des Uzer, a fait l'objet d'une inscription au titre des Monuments historiques par arrêté du 31/10/1986. N° notice : PA00095339.

<sup>39</sup> Op. Cit.

et avocats sont à l'œuvre dans la nouvelle ville thermale en train d'apparaître.

Mais nous l'avons dit, notre objet ici n'est pas de faire une monographie des familles qui se sont attachées à la Villa Romme, mais de chercher à cerner ce qui peut lier un tel édifice à son territoire et plus largement, en quoi la lecture comparée des formes de la ville et de ses territoires nous aide à mieux comprendre cette alliance, toujours décisive, d'un site urbain avec son pays, ses ressources.



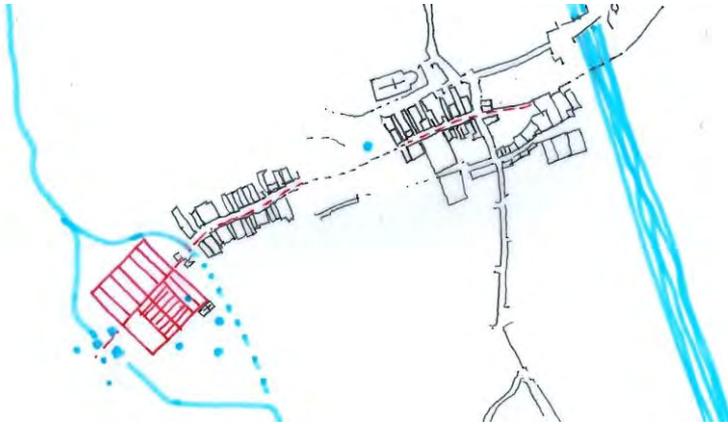
*La Villa Romme-LACROIX avant sa dernière transfiguration à l'orée de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale. Cliché appartenant à Monsieur Albert LACROIX.*

Nous avons introduit ce paragraphe traitant des familles ayant contribué à la formation de ce clos seigneurial dans le Bourg-Vieux en évoquant des solidarités bâties entre logis et rempart, entre logis, collège et salle de Justice. Les généalogies esquissées ici ne montrent pas seulement l'ouverture du clos à une nouvelle édilité, elles laissent pressentir d'autres solidarités.

Mais pour ce faire il nous faut déconstruire une image : celle de la ville close, cernée d'un rempart, comme l'explication d'une origine, d'une croissance, d'un développement. Car cette vision centrée du phénomène urbain, concourant à voir du radioconcentrique un peu partout, ne permet ni d'expliquer le Bagnères d'autrefois, ni de le penser aujourd'hui et dans son avenir.

## BAGNERES : CITE, VILLE, TERRITOIRES

Tout un chacun remontant la rue des Thermes, arrivant par la rue Lasपालles, en pénétrant dans la rue Saint-Jean, rejoignant la rue de l'Horloge, regagnant la rue Soubies par la place d'Uzer est frappé par la soudaine régularité du tissu bâti de ce quartier. Il apparaît comme à part du reste du vieux centre, d'une autre nature. Du tracé des chaussées, des alignements qui les bordent, du parcellaire qui structure ici les ilots, sourdent une rigueur d'un arpentage<sup>40</sup> utile à un projet de nivellement et de capitation. Tout commence là dans cette appropriation attentive, mesurée, économe du sol.



**Hypothèse d'un chemin (ou rue) de l'Etuve.** La continuité d'alignement des rues de Salies, de l'Horloge et de Bégole montre un axe indissociable du quadrilatère lié au site thermal romain (en rouge) Il est effacé entre la rue Victor Hugo et les Coustous. De l'église Saint-Vincent à l'Adour, deux voies lui sont parallèles, les rues du Maréchal Foch et Grasset. Ce faisceau viaire se confond à la voie romaine reliant le site à la cité des Convènes (Saint-Bertrand de Comminges) A la hauteur de l'église des inhumations romaines et wisigothiques ont été reconnues indiquant que nous sommes peut-être là en dehors du périmètre urbain antique.

Se pencher sur l'abstraction des formes parcellaires c'est vouloir déchiffrer un « grimoire » d'une nature très particulière. Tout accident, toute anomalie, dans la plus modeste inflexion des tracés parcellaires nous livrent la mémoire du sol façonné par les générations. La reconnaissance d'un grand quadrilatère formant une

<sup>40</sup> Agrimensor, arpenteur ?

bonne part du Bourg-Vieux engage une lecture particulière, décortique en étapes l'histoire de sa formation. D'autant que cette figure atteste d'une volonté de fondation, ou bien de refondation, au plus près du gisement thermal, au pied du mont Olivet. Mais en l'état de nos connaissances peut-on dater ce fait fondateur ?

### Un premier lotissement associé au site thermal

Se confondant à la limite nord du Bourg-Vieux, le quadrilatère fait les deux tiers de sa surface. Sa taille est très proche de 90 m par 90 m<sup>41</sup> ; dimensions qui équivalent à 50 cannes toulousaines<sup>42</sup> ou 300 pieds romains. Outre ses mesures il a de remarquable d'être parfaitement axé sur la rue de Salies, droit fil du chemin menant à *Lugdunum Convenarum*, l'actuel Saint-Bertrand de Comminges. Le fait que l'axe de la rue de Salies puis de l'Horloge se retrouve par delà les Coustous dans la rue Bégole mériterait que l'on puisse s'attarder sur la structure viaire de la vallée. L'ancien nom gascon de *Cautares*<sup>43</sup> de ce vieux chemin devenu intra-muros doit-il être toujours associé à un hypothétique atelier de chaudronnier ou plutôt être rapproché de la racine latine *caldaria* – étuve – dont dérive le nom de la ville de Cauterets<sup>44</sup> ? Que le chemin qui aboutit en droite ligne au groupe de sources chaudes de l'ancien site des thermes romains s'appelât *chemin* ou *rue de l'Etuve* n'est pas infondé.

Le lotissement du quadrilatère formant deux tiers du Bourg-Vieux est en phase géométrale avec les thermes antiques. De quelle nature topologique est ce lien euclidien unissant ce lotissement du Bourg-Vieux à l'Antiquité à Bagnères ?

---

<sup>41</sup> La mesure a été faite sur le site Web du cadastre.

<sup>42</sup> Faute d'avoir trouvé la valeur précise de la canne bigourdane nous utiliserons ici la canne toulousaine valant 1,796 m soit 6 pieds romains.

<sup>43</sup> *Cautares* (1325), *cautare* (1429), *cautares* (1555), *cautarès* (1711/14) d'après Francis Beigbeder, *Odonimia gascona de Banheras*. Nosauts de Bigorra Edt., 2010.

<sup>44</sup> *Caldarea* (1094), *cautereis* (1168), *cautares* (1285), *cautereres* (1429), *caurerés* (1790) d'après le site Web des Archives départementales 65 faisant référence au *Dictionnaire toponymique des Hautes-Pyrénées* réalisé par Michel Grosclaude et Jean-François le Nail en intégrant les travaux de Jacques Boisgontier. Edt. CG 65, 2000.

Le diagnostic archéologique sur la place d'Uzer a révélé qu'un mur romain soigneusement arasé se trouve à 2,50 m sous la surface actuelle de la voirie. Environ 20 à 30 cm en dessous a été reconnu un engravement naturel très humide, soit environ 2,70 à 2,80 m de profondeur. Par ailleurs l'analyse architecturale de la Villa Romme a permis d'évaluer qu'à son endroit le substrat naturel était à une profondeur équivalente. Ainsi le rempart est fondé à un niveau équivalent à celui du mur romain enterré sous la place. Montrant aussi que la calade du logis du XV<sup>e</sup> siècle recouvre ce substrat naturel simplement d'une trentaine de centimètres et d'environ un mètre le sol du logis XVI<sup>e</sup> siècle de plain-pied avec la basse-cour en usage au XVII<sup>e</sup> siècle. Nous sommes surpris d'une telle promiscuité entre Antiquité et fin du moyen-âge à Bagnères où l'on dit que tout est profondément enterré alors que pour qui veut bien observer tout affleure encore.

Rolland Coquerel<sup>45</sup> observe à propos de la stratigraphie du sol à Tarbes :

*« Le niveau d'occupation autour des ruines antiques de Tarbes est inférieur à celui de l'Adour en faible crue. Il est évident qu'on n'aurait pas bâti d'agglomération urbaine, ou construit une habitation, sur des terrains inévitablement inondés. (...) Dès le moyen-âge, le souci permanent des tarbais fût de surélever la ville par des remblais qui atteignent plus d'un mètre d'épaisseur »<sup>46</sup>.*

A Bagnères l'archéologue de l'Inrap<sup>47</sup> a observé place d'Uzer un remblai d'environ 1,20 m d'épaisseur recouvrant ce mur romain soigneusement arasé ? Remblai daté entre « l'extrême fin du moyen-âge et tout début des temps modernes » S'agissait-il ici d'une même préoccupation d'assainissement du sol urbain ? D'un sol ici non pas soumis aux aléas de l'Adour mais à l'épandage naturel du ruisseau de Salut, l'*Aigo Tebe*, et de sa nappe aquifère très affleurant sous les graves.

---

<sup>45</sup> Rolland Coquerel. *Traces d'occupation gallo-romaine dans les Hautes Pyrénées, esquisse d'une synthèse des faits archéologiques du département*, Edition du centre départemental de documentation pédagogique, Tarbes, 1977.

<sup>46</sup> René Coquerel. Op. Cit. § *Remarques sur les eaux et le milieu*. P. 15.

<sup>47</sup> Institut national en recherche archéologique préventive.

### **Comment ici se tutoient Antiquité et début des Temps modernes.**

Place de Salies le Docteur Ganderax, témoin des fouilles de 1823, relate que *des revêtements de marbre artistiquement travaillés*<sup>48</sup> ont été observés à moins 1,50 m de la surface puis à moins de 3 m, *sous plusieurs couches de sédiments*, les piscines romaines. Ce qui laisse penser qu'il y aurait deux établissements se superposant !

En 1922, le Commandant Rousseau visite *l'aqueduc découvert en 1878*<sup>49</sup> passant sous la place d'Uzer, avec un regard, dont il précise que le fil d'eau est à 3,50 en dessous de la surface. Niveau qui n'a pas pu être atteint lors du diagnostic. Mais il est évident qu'un regard directement sous-jacent à la place actuelle en permet l'accès. Il suffit peut-être ici de soulever une plaque d'égout !

Place de Salies et place d'Uzer, si on évalue que le sol naturel se trouve actuellement à 2,70 m sous la surface, ledit aqueduc – à mon sens le drain du site thermal antique – s'y trouve engravé à moins 3,50 m de la surface, les piscines à moins 3 m. Nous aurions là un premier établissement antique barrant le lit de l'*Anou*, sans compter qu'il doit recouvrir des usages thermaux antérieurs. Après plusieurs surcharges augmentant ce premier niveau d'aménagement d'environ 1,50 m on rencontre des revêtements de marbres artistiquement travaillés. Ce niveau reconnu place de Salies correspond à ce premier remblai recouvrant le mur romain arasé. Directement au-dessus de ce niveau, l'archéologue en charge du diagnostic place d'Uzer a noté des traces d'incendie. S'il y a ici une correspondance d'altimétrie il peut y avoir une « contradiction » de datation entre ces revêtements de marbre et ce remblai daté des XV<sup>e</sup>/XVI<sup>e</sup> siècles. Une contradiction qui incite à chercher plus avant !

Ensuite, les exhaussements de la place d'Uzer et du jardin de la Villa Romme sont à associer aux travaux entrepris par Toinette de Manas au tout début du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire après le tremblement de terre de 1660.

---

<sup>48</sup> Philippe Mayoux citant le docteur Ganderax décrivant en 1827 ce que Jalon avait relevé deux ans auparavant. Op. Cit.

<sup>49</sup> Philippe Mayoux. Op. Cit.

### **Le site de Saint-Jean l'Hospitalier désigne un « pomérium<sup>50</sup> »**

Sur le terrier de 1771 la parcelle dénommée Eglise Saint-Jean se présente sous la forme d'une enclume permettant d'associer à l'actuel square et son porche rescapé l'Hôtel des Américains qui le jouxte. Le vieux prieuré ne comprenait pas seulement une église. S'il est évident que l'emprise du square actuel correspond à cette église, il faut pouvoir imaginer qu'à l'emplacement du bar des Américains était la maison des templiers et en arrière une sorte de clocher dont le bâtiment portant haut l'enseigne de l'hôtel, témoigne.

La maison des templiers se positionne à l'extérieur du quadrilatère lié aux thermes romains, son clocher tour se confondant à son angle Est. Cette solidarité nous renvoie aux premiers établissements chrétiens fondés en contact de sites antiques tels que des villas romaines en s'établissant contre et hors la *pars domestica*. Cette implantation « extra muros » du site de Saint-Jean donne au quadrilatère la valeur d'un « *pomerium* » Ce pourrait être là le signe de l'antiquité d'un premier établissement chrétien à Bagnères.

Autour de Saint-Jean, à fleur de sol, jaillissent plusieurs sources dont deux appelées aujourd'hui Artiguelongue et Lasserre, et d'autres visibles dans les plans anciens, les Petit-bain et Grand-bain associés à une fontaine place de la Joye, actuellement à la croisée des rues des Thermes et de Soubies. Le fait que le prieuré Saint-Jean soit implanté près de ce groupe de sources, sources distinctes de celles des thermes antiques, est en cohérence avec sa fonction hospitalière et thermale.

Quant au toponyme de *Joye*, il nous suggère l'idée de la présence d'une « Montjoie ». Anne Battle-Grand dans un essai traitant des Montjoies de Bize<sup>51</sup> décrivait ces *mounjoyos* comme à la fois des autels votifs et des bornes postés aux carrefours, sur des chemins de pèlerinage. Elle concluait son essai en remarquant que *ce n'était pas en vain que les héritiers des gallo-romains* dédicaçaient ainsi des autels votifs !

---

<sup>50</sup> *Pomerium*, limite juridique et religieuse dans l'Antiquité.

<sup>51</sup> Anne Battle-Grand. A propos des montjoies de Bize (65) Descriptif et essai de lecture, *Bulletin de la société Ramond*, 1991.

### I : Repérage du quadrilatère

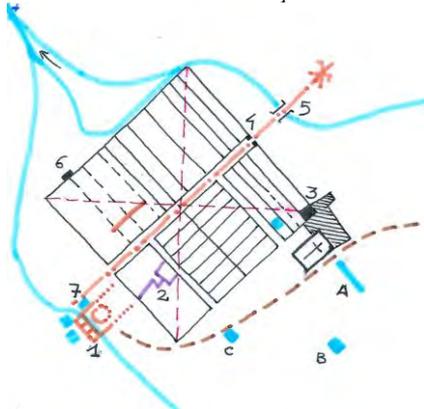


En surcharge, les emprises du clos d'Argelès et du site de Saint-Jean avec son groupe de sources.

**En vert**, petites parcelles près du pont de l'Oretto.

A l'opposé, le site des thermes romains et son groupe de sources.

### II Eléments en lien avec le quadrilatère



1 – Thermes romains.

2 – Anomalies parcellaires.

3 – Saint-Jean, clocher tour en noir.

4 – Porte du Bourg-Vieux

5 – Pont de l'Oretto.

6 – Tour engagée du clos d'Argelès

7 – Source de Salies (voir ci-contre).

**Axe rouge** – La rue de Salies.

A – Bains d'Artiguelongue.

B – Source Lasserre.

C – Petit & Grand bains, et la Joye.

**Pointillé bistre** – Poursuite hypothétique d'un premier chemin vers les Thermes

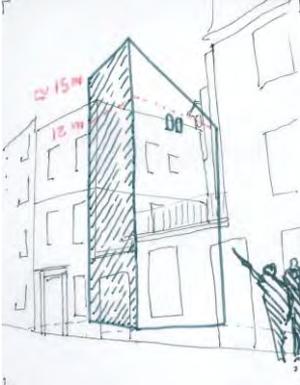
### III : Quadrilatère et enclos Saint-Jean



Le prieuré Saint-Jean (3) inscrit dans une extension du Bourg-Vieux comprenant pour défense la tour Saint-Jean (1) et la tour du Mahourat (2).

Dans cet enclos, les anciens bains privés d'Artiguelongue (A), Lasserre (B) et les petit et grand bains associés à la fontaine de la Joye (C).

**En vert**, petites parcelles à l'extérieur du Bourg-Vieux faisant le lien avec le Bourg-Neuf et le pont de l'Oretto (5).



**A gauche :** Depuis la rue Laspalles la silhouette du clocher tour de Saint-Jean. Son faite est à 15 m du sol, les cintres des baies jumelles à 12 m, ses murs épais de 0.80 m.  
**A droite :** Le faite du clocher tour de Saint-Jean dépasse le velum du quartier. Il pourrait s'agir du réemploi d'une tour à l'angle est du quadrilatère – pomerium.

Le prieuré de Saint-Jean à Bagnères est implanté sur une petite branche de la Voie tolosane qui permettait aux gens de Barousse, et plus largement de Comminges, après s'être rassemblés à Saint-Bertrand, de rejoindre Bagnères via l'Escaladieu. Depuis Saint-Jean, en passant par la Croix Blanche, les pèlerins pouvaient ensuite rejoindre la voie principale au pied du château de Lourdes<sup>52</sup>. Fallait-il aussi, avant de s'engager à nouveau par monts et par vaux, s'en remettre à la protection divine. Il était alors d'usage, allant vers Saint-Jacques, de marquer son passage par une petite pierre posée au pied d'une croix. Un cairn, un montjoie, se formait<sup>53</sup>.

Dans ce cheminement du soin, de la prière, de l'espoir, le prieuré de Saint-Jean, hospitalier et thermal, au terme de l'antique chemin reliant *Lugdunum Convenarum* aux bains antiques de Bagnères, devient relais dans l'itinérance de Compostelle, pèlerinage reconnu par le pape en 1121. Il y a là comme une réitération, comme un *sui generis*<sup>54</sup> laissant entrevoir le site chrétien de Saint-Jean comme possiblement premier en regard du site cémétériel de l'église paroissiale de Saint-Vincent. Une investigation archéologique ici aurait pu nous éclairer.

<sup>52</sup> [www.patrimoines-lourdes-gavarnie.fr/patrimoine-naturel/9-3-les-sentiers-oublies](http://www.patrimoines-lourdes-gavarnie.fr/patrimoine-naturel/9-3-les-sentiers-oublies)

<sup>53</sup> D'après Cénac-Moncault, *Histoire des Peuples et des Etats Pyrénéens* (Paris, 1874) cité par Anne Battle-Grand, Op. Cit.

<sup>54</sup> Au sens d'Emile Durkheim à propos des faits sociaux.

A Saint-Jean nous observons un fort contraste entre la rudesse<sup>55</sup> de son clocher-tour et l'amabilité du programme iconographique de son porche subsistant. La correspondance entre les étranges masques-feuilles gravés dans le marbre de l'un de ses chapiteaux et les masques-feuilles brodés parsemant le pluvial anglais du XIV<sup>e</sup> siècle du trésor de Saint-Bertrand, montre que ce porche scellé des huit béatitudes est postérieur à la dissolution du Temple par Clément V en 1312<sup>56</sup>. L'œuvre est sans doute contemporaine de la présence de l'Ordre des Hospitaliers.



**A gauche :** *Masque-feuille sur l'un des chapiteaux du porche de l'église de Saint-Jean-l'Hospitalier. A droite :* *Masque-feuille du pluvial de la Vierge. XIV<sup>e</sup> siècle. Trésor de Saint-Bertrand de Comminges.*

Dans la vallée de l'Adour, en 1148, Pierre de Marsan, comte de Bigorre donnait au Temple le fief de Bordères-sur-L'échez. En 1175 une commanderie y est « puissamment établie » dont dépendait le prieuré Saint-Jean de Bagnères<sup>57</sup> auquel étaient attachées les dîmes de Trébons, Gerde, Asté et Campan. Le massif clocher tour, de par le fait de son architecture, serait ainsi le dernier témoin de la fondation par l'Ordre du Temple d'une maison forte à Bagnères dans la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle.

Mais la maison templière et les sources attenantes se trouvent être comme solidarisées au premier quadrilatère par une fortification plus

<sup>55</sup> Le clocher tour de Saint-Jean fait environ 6,30 m par 8,40 m à la base et s'élève actuellement à peu près à 12 m à l'égout et à 15 m au faite. Les murs font 0,80 m d'épaisseur.

<sup>56</sup> 1313, les hospitaliers possèdent la commanderie de Bordères – Maurice Berthe.

<sup>57</sup> Cf. le site Web de l'Ordre de Malte.

ample complétant l'enclos fortifié que nous reconnaissons aujourd'hui comme Bourg-Vieux. Le nom de Saint-Jean donné à la tour bastionnée à l'extérieur du rempart à la hauteur des bains d'Artiguelongue suggère son appartenance à la maison hospitalière. Que dire de la belle et puissante architecture de la Tour du Mahourat ?

Le premier *borg* de Bagnères est en correspondance avec celui de la capitale de la Bigorre. Le Bourg-Vieux de Tarbes est pareillement constitué du château comtal et d'une église Saint-Jean<sup>58</sup>. Cette similitude jusque dans la titulature marque t'elle un lien privilégié entre comte de Bigorre et ordre du Temple ? Et ne doit-on pas revisiter le terme de *Mahourat* en la confrontant de celui de *Maubourguet*, faubourg accroché au Bourg-Vieux de Tarbes ?

### **Initiatives planifiées et dynamisme marchand fabriquent l'agglomération médiévale**

Dans la forme cadastrale du « noyau historique » de Bagnères sont inscrits plusieurs ensembles parcellaires. Ils ont pour trait commun de présenter une voie axiale desservant de part et d'autre des parcelles formant des « arêtes de poisson ». Ils se différencient ainsi du dessin composant le quadrilatère associé au site des thermes romains.

Cependant on reconnaît un second quadrilatère dont la forme générale est plus « flottante » mais tout autant régulée, lotie. Il correspond au Bourg-Neuf. La largeur de ce lotissement est de 107 à 108 m, la voie axée distribuant des parcelles lanierées profondes de 53 à 54 m dont il faudrait exclure la part de la chaussée primitive. Là encore, appliquant à nouveau la canne toulousaine, on trouve une largeur de 60 cannes, soit 30 et 30 cannes de part et d'autre de l'axe viaire.

Par le sud, l'est et le nord, ce nouveau lotissement quadrangulaire est enveloppé sur deux et demi de ses côtés par le canal de la Nasse et sa branche dite de Frascati. Venant du sud, le coude à 90° que fait la Nasse, branche du Cap Agau, montre qu'elle a été détournée pour cerner ce nouveau lotissement. Avant cette dérivation, la trajectoire de

---

<sup>58</sup> Maurice Berthe, *Le comté de Bigorre, un milieu rural au bas moyen-âge*. EHESS, Les hommes et la terre. SEVPEN – Paris – 1976. Se reporter au chapitre 4 : *Villes et bourgades du comté*, page 103.

la Nasse va en droite ligne vers le pont de l'Oretto entourant par l'est et le nord le Bourg-Vieux. Ici, en se répétant à deux périodes distinctes, un principe d'établissement et de défense est à l'œuvre. S'agissait-il de prémunir les bourgs des dangers de la plaine. Correspondent-ils aux fossés mentionnés par la charte de 1171, bordés de palissades, faisant de la sorte office d'un premier dispositif défensif antérieur aux remparts ?

De ressources multiples ces canaux ont des fonctions complexes. Au-delà d'une préoccupation de sécurité, leur établissement systématique, traduit une véritable préoccupation en termes d'hygiène à des époques à propos desquelles il est trop souvent dit qu'elles sont obscures. De nombreux travaux de voirie à Bagnères ont permis d'entraîner percevoir une connexion jusqu'à la parcelle ! Quelle est la source de cette culture de l'eau vive à Bagnères ?

L'axe formé par les actuelles rue de l'Horloge et de Salies, au niveau du pont de l'Oretto<sup>59</sup>, forme un angle d'environ 25°. Cet angle résulte de la décision de fonder les thermes romains au plus près de la base du Mont Olivet, opérant ainsi une inclinaison vis-à-vis de l'axe topographique de la vallée de l'Adour. Après avoir traversé le Bourg-Neuf le tracé de la rue des Thermes forme le même angle de 25° au moment où elle arrive au « quartier » Saint-Jean dans le Bourg-Vieux. Cette « cassure » dans le tracé de ces deux axes se traduit par la présence de petites parcelles « hétéroclites » s'insinuant entre Bourg-Vieux et Bourg-Neuf, puis au-delà du pont de l'Oretto, jusqu'à la porte du Cotilhou. Il faudrait pouvoir y revenir.

Par l'est, le lotissement du Bourg-Neuf s'articule à 45° avec l'axe du chemin qui, parallèle à la rivière, relie la plaine de Tarbes aux cols d'Aspin et du Tourmalet. Venant de Tarbes ou de Lourdes par Loucrup on pouvait y pénétrer directement dans l'axe du cheminement par le pont de las *Sebes*. Là, avant d'entrer à proprement dit dans le lotissement du bourg, se trouvait une place longue d'environ 30 cannes par 6, équivalente à la parcelle type du Bourg-Neuf. Cette première place était à la fois protégée par le canal et en prise directe avec le chemin marchand. C'est l'origine de la place du

---

<sup>59</sup> Place d'Albret le pont de l'Oretto a été détruit en 2012 lors des travaux de voirie en vue du réaménagement de la place.

Marcadiou, aujourd'hui de Strasbourg, qui sera agrandie par la couverture du canal de la Nasse qui la traversait du nord au sud.



**Ensembles parcellaires formant le « noyau historique » de Bagnères.**

**1** – *Quadrilatère loti.*

**2** – *Enclos fortifié de Saint-Jean formant le Bourg-Vieux avec le quadrilatère précédent.*

**3** – *Le Bourg-Neuf en connexion viaire avec l'enclos de Saint-Jean.*

**4** – *La Font portant l'axe marchand reliant la plaine à la montagne.*

**5** – *Ensemble parcellaire irrigué par le chemin dans l'axe des thermes romains.*

**6** – *Ensemble parcellaire complexe insinuer entre les ensembles parcellaires 1, 2 3 et 5 comprenant la porte du Cotilhou et le pont de l'Oretto.*

**7** – *Ensemble parcellaire connexe au diverticule formé par la rue du Limaca.*

**En vert** - *Emprise concédée par la ville pour permettre l'implantation intra-muros des dominicains.*

C'est au niveau de ce chemin de vallée qu'un nouvel ensemble parcellaire se constitue : la Font. La forme oblongue et irrégulière de son contour fait penser qu'il a été d'abord faubourg avant de se fortifier de murs et se clore par les portes Debat et Dessus. Une nouvelle dérivation de la Nasse préfigurant les Coustous accompagne

sa formation. Le faubourg – *foris burgus*<sup>60</sup> – de la Font en se fortifiant scellera l’agglomération marchande sur l’axe de la vallée dont les différentes parties, ou quartiers, seront réunies par un canal et des fossés de circonvallation.

Est-ce cet ensemble, composé des deux bourgs, vieux et neuf et des quartiers du Caouterès et de la Font, que décrit la charte de 1171 ? De quelle nature est l’enceinte qui les réunit alors ? Palissade, avant-fossé, escarpe et fossé nous dit la charte<sup>61</sup>. La charte n’emploie pas le terme de canal mais comme à Tarbes le terme de fossé. Mais du fait du contexte hydrographie ces fossés devaient être en eau.

L’enceinte maçonnée, portes et remparts, ne parachèvera la clôture des bourgs qu’ensuite. La demande faite par la ville aux dominicains en 1380 le montre. Les familles de Gramont d’Asté et de Beaudéan contribuant à l’installation des dominicains, de leur collègue, dans l’intra-muros, ont pu contribuer à cette clôture alors que l’on dit que les habitants renâclaient à cette installation intra-muros de l’ordre prêcheur.

Le « quartier » de la Font fait de la place marchande un intra-muros. Cette intériorisation du commerce<sup>62</sup> se poursuivra dans les siècles suivants. Au XVII<sup>e</sup> siècle, la percée de la rue Neuve reliant les *Aubans* du Marcadiou à la rue Saint-Jean y redécoupe un long îlot préparant l’implantation au cœur du Bourg-Neuf des Halles actuelles<sup>63</sup>.

En 1629, afin de décider de l’affermage de ces halles, le juge ordinaire et magistrat royal de Bagnères réunit les consuls et un représentant du Bourg-Neuf, de la Font et du Caouterès<sup>64</sup>. Le fait qu’il n’y ait pas de

---

<sup>60</sup> *Foris burgus*, extension d’un bourg hors sa limite, voire hors ses murs.

<sup>61</sup> D’après Francis Beigbeder, *Odonimia gascona de Banheras*. 2<sup>e</sup> édition, Nosauts de Bigorra, 2010.

<sup>62</sup> Il y avait dans une cour associée à la vieille mairie une petite cour abritant les *Bonnes boucheries*. Pierre Laquet, Op. Cit.

<sup>63</sup> 1607 – ordonnance royale autorisant la construction d’une halle. 1610 – Achat par la ville des propriétés utiles à son implantation au cœur du Bourg-Neuf. 1628 – Autorisation de construire. 1633 – Premiers comptes de gestion des halles. D’après Pierre Laquet, *Les Halles de Bagnères-de-Bigorre*, Editions pyrénéennes, 1996.

<sup>64</sup> Pierre Laquet, Op. Cit.

représentant du Bourg-Vieux est-il significatif ? On peut penser que ce « quartier » abritant la Justice comtale et l'ordre de Saint-Jean-l'Hospitalier et faisant ainsi office d'une « cité » gardienne des institutions royales et ecclésiastiques, n'est pas commerçant.

### **Un pré urbanisme à Bagnères antérieur au XII<sup>e</sup> siècle**

L'analyse du tissu parcellaire révèle plusieurs phases de formation du « noyau historique » de Bagnères. Le Bourg-Vieux est à l'origine de ce noyau. Puis trois ensembles parcellaires s'y agglomèrent. Nous avons fait l'hypothèse que le Caouterès associé au Bourg-Vieux était premier, le Bourg-Neuf venant après, la Font complétant ensuite le noyau urbain. Bourgs, vieux et neuf, ont comme particularité en commun d'être issus d'un cadrage préalable du sol. Font et Caouterès, comme des faubourgs, expression d'une conjugaison directe entre parcelle et voie, se distinguent des bourgs lotis. Distinguant ces deux modes de formation parcellaire nous distinguons une action de développement liée à une pensée politique d'une croissance<sup>65</sup> liée au dynamisme artisanal et marchand.

Le quartier du Caouterès est issu de l'attractivité du quadrilatère associé au site thermal romain et abritant la justice comtale. Louis Canet dans son ouvrage <sup>66</sup> citant le chanoine de Caubous précise que ce quartier abritait de puissantes familles.

Le faubourg de la Font, accroché au Bourg-Neuf, est dans l'attractivité de la voie marchande entre plaine et montagne. Une fois suffisamment développé il aura les moyens de se protéger et de se clore par les portes Debat et Dessus. Le Bourg-Neuf abritera la première mairie. Est-il marchand pour autant ? Sa planification tient-elle au prieuré Saint-Jean dont il semble dépendre par la voie qui les relie ? L'ordre du Temple a-t-il ici initié un tel ensemble urbain ?

Bourg-Vieux et Bourg-Neuf ont en commun d'être dénommés *borg* et d'être des lotissements. Mais ils montrent des compositions différentes : élaborée et inchangée dans ses principes pour le premier,

---

<sup>65</sup> Marcel Poëte. *Introduction à l'Urbanisme*, Paris, Boivin, 1929.

<sup>66</sup> Louis Canet, Op. Cit.

plus « rustique » pour le second, dont la disposition première fera l'objet d'une refonte importante : d'une deuxième voie parallèle à son axe sera créée, la rue Neuve, permettant par la suite la réalisation d'une place centrale recevant aujourd'hui les halles.

Le fait que Bourg-Vieux et Bourg-Neuf ne présentent pas de place interne dans leur plan d'origine est très significatif. On comprend ainsi pourquoi la place d'Uzer et la place des Halles n'apparaissent qu'au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. Significatif aussi puisque ces lotissements se distinguent tous deux du mouvement des bastides du Sud-ouest calé entre la croisade des Albigeois et la Guerre de 100 ans (1222/1373).

Les importants travaux historiques et archéologiques menés actuellement par Florence Guillot en Haute-Garonne et en Ariège sur le Haut moyen-âge devraient pouvoir nous éclairer. En particulier ceux traitant des forts villageois en Couserans et Comminges<sup>67</sup>.

### **Un réseau hydraulique accompagne le développement urbain de Bagnères**

Les phases de formation du « noyau historique » de Bagnères montrent un lien étroit entre voies, ensembles parcellaires et canaux. Comme à Tarbes, les uns ne sont pas pensés sans les autres. Distincts du système de captage des sources, alimentés depuis l'Adour par un bief dit *Cap Agau*, des canaux accompagnent par étapes les bourgs et faubourgs.

A ces canaux de circonvallation il faut associer des rigoles drainant les rues. Beaucoup ont en mémoire les rues du vieux Bagnères pissant, chantant et étincelant d'eau vive. Ce chant de l'eau s'est tu dans les années 1970. Tout ce réseau affleure toujours. Lors de récents aménagements de voiries on a constaté le lien entre rigoles et maisons. Place de Strasbourg, Philippe Mayoux se souvenait d'avoir observé des canalisations en bois liant les maisons au canal. Je l'ai moi-même

---

<sup>67</sup> Florence Guillot (Sous la direction de ...) *Châteaux pyrénéens au Moyen-âge. Naissance, évolutions des fortifications médiévales en comtés de Foix, Couserans et Comminges*, La Louve Edt., 2009. Suivi de *Fortifications médiévales dans les Pyrénées. Comtés de Foix, Comminges, Couserans*. In extenso Edt., 2013. Voir chap. à propos de forts villageois p. 177.

relevé lors de la destruction de la maison jointive à la tour de l'Horloge.

Cette exceptionnelle propreté de la ville au XVI<sup>e</sup> siècle, Montaigne la consigne. Cette culture de l'hygiène avant la lettre révèle un pré urbanisme<sup>68</sup>. Doit-on y voir un héritage romain relayé par les Wisigoths ? Doit-on y voir une application urbaine des pratiques d'irrigation indissociables des terroirs du Haut Adour ?



*Travaux Place d'Albret. 2012. Destruction du canal de la Nasse et du pont de l'Oretto situé dans l'axe des rues de Salies et de l'Horloge. Le canal était pavé de galets, les berges étaient soigneusement maçonnées. L'angle en pierre de taille correspondait au bassin Charles X. On voit ici, déposée, une des « lavasses » qui formaient pont et permettaient de passer le canal sans dos d'âne. A Bagnères le réseau hydraulique médiéval affleure sous la surface de la voirie contemporaine.*

Les canaux permettent la prise de force utile aux moulins. Le premier quadrilatère est cerné par l'Anou et le Cap Agau qui se joignant ensuite irriguent la rive gauche de l'Adour jusqu'à Pouzac. Point où commence le canal dit d'Alaric allant irriguer le Gers actuel. Installés sur le *Cap Agau* deux fois dévié, des moulins équipent le Bourg-Neuf et le faubourg de la Font. Sur ce réseau, André Malaty en dénombre une douzaine<sup>69</sup>. À plusieurs de ces moulins nous avons pu associer le nom de familles liées au site de la Villa Romme.

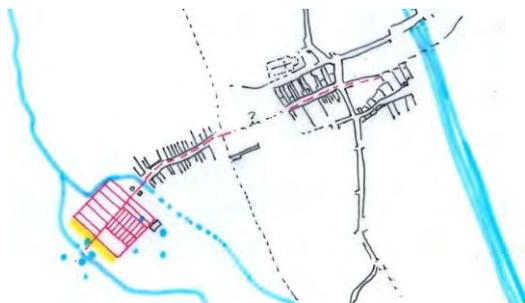
### **Que peut-on entendre par ville, autrefois, maintenant ?**

Encadrer par des guillemets l'expression de « noyau historique » c'était prendre une précaution car les notions de cité et de ville doivent être distinguées. La cité est gardienne des institutions administrant un territoire. La ville, fille du commerce, vit des échanges, des richesses, qu'elle concentre. Le territoire tient des limites, la ville tient des routes.

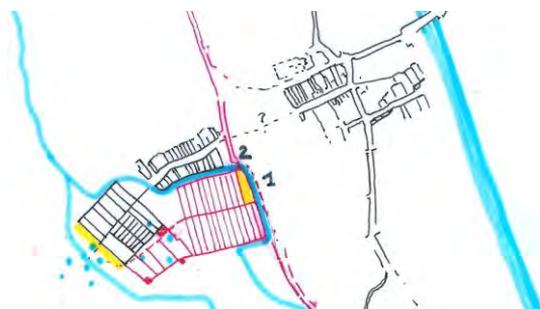
<sup>68</sup> Françoise Choay, *L'urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie*. Ed. du Seuil, 1965.

<sup>69</sup> André Malaty. Les « moulins » bagnérais, *Bulletin de la Société Ramond*, 1991.

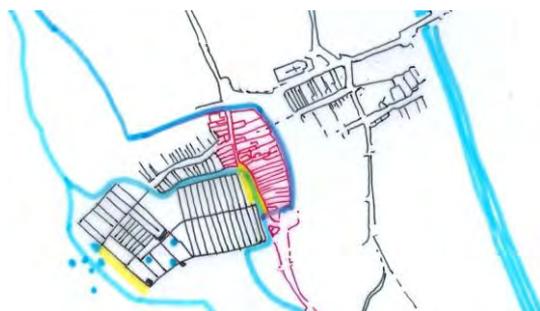
**En rouge** l'implantation d'un quadrilatère lié aux thermes romains. **En bleu** l'Adour, les canaux de l'Anou et la Nasse **En jaune** une place extérieure à l'ouest (future place des Thermes) **En noir** le parcellaire associé à la voie menant à Lugdunum Convenarum. Parallèlement à l'Adour le vieux chemin plaine /montagne (rue Georges Lassalle)



**En rouge** Le Bourg-Neuf, quadrilatère calé sur une deuxième voie plaine/montagne et lié par une voie à Saint-Jean. **En bleu** noter la dérivation du canal de la Nasse dérivé encadre le Bourg-Neuf. **En jaune 1-** Une place extérieure à l'est (future place de Strasbourg). **2-** Le pont de Sebes dans l'axe du chemin.



**En rouge** le faubourg de la Font **En jaune** la place est élargie (future place de Strasbourg) **En bleu** Noter la nouvelle dérivation de la Nasse. La fortification de ce quartier l'accompagnera. Cette clôture amorce les futurs Coustous et rassemble les fonctions d'échanges au sein des bourgs médiévaux fermés par la suite d'un rempart.



Alors que Tarbes égrène ses bourgs et faubourgs sur près d'un kilomètre le long d'un chemin est/ouest de piémont, Bagnères, sur le chemin plaine/montagne, fonde son identité en concentrant place commerçante et site thermal. Une identité toujours en acte même si le barycentre commerçant ainsi créé reste délicat à maintenir.



**La « vieille » mairie  
au Bourg-neuf**

*dessinée en 1822 par  
J.C. NATTES (Musée  
de Lourdes) Alors  
désaffectée puisque  
la mairie était à la  
Villa Romme.*

Ainsi la fortification de Bagnères symbolise cet accès au droit de cité confirmé par les fors et coutumes. Pour autant le Bagnères instituant que le commerce est au centre n'est pas la ville de Bagnères. La ville n'est ni clôture, ni sanctuaire. C'est le fruit immatériel des échanges, s'établissant dans et hors son territoire. La ville médiévale fortifiée n'est qu'un moment de la vie de Bagnères. Ce moment sur lequel nous nous attardons n'est ni premier, ni dernier. Poser la ville close comme fondatrice c'est omettre qu'avant d'être un ensemble social elle est parties grégaires. Parties tout aussi « disloquées » que nos banlieues contemporaines disloquent notre vision des paysages disparus froissant ainsi nos attentes de cohésion.

Une enceinte urbaine tient plus à sa valeur idéale qu'à la protection passive qu'elle assure. A Bagnères, comme à Tarbes, les parties constituant le noyau historique sont déjà présentes au XII<sup>e</sup> siècle<sup>70</sup>. Mais alors qu'à Paris c'est à la charnière des XII<sup>e</sup> / XIII<sup>e</sup> siècles qu'une enceinte de réunion sera réalisée<sup>71</sup>, à Bagnères il faut attendre le XIV<sup>e</sup> siècles pour que ces parties ne fassent ici plus qu'une lorsque la circonvallation du rempart est achevée. Puis ce ne sera qu'au cours du XVII<sup>e</sup> siècle que la centration de ce bloc urbain se parachève au cœur du Bourg-Neuf par la construction des halles centrales.

---

<sup>70</sup>Maurice Berthe, Op. Cit.

<sup>71</sup> A Paris en 1180 pour la rive commerçante, 1210 pour la rive gauche universitaire.

Centration pérenne puisqu' aujourd'hui, la ville est toujours cet artefact cher aux Bagnérais, comme aux touristes, dont les halles s'animent tous les samedis tel le petit théâtre d'une vie sociale inspirée des terroirs.

L'étude parcellaire du centre ville de Bagnères en dévoilant une agglomération déjà foisonnante au XII<sup>e</sup> siècle, contredit l'idée d'un collapse des temps historiques. Ainsi on peut entrevoir les possibles étapes d'une vie urbaine déployée entre Antiquité et Renaissances médiévales. Cet entraperçu appelant à de nouvelles recherches.

A partir de 1986 la loi sur l'Archéologie préventive a profondément renouvelé notre approche d'une période à propos de laquelle les écrits faisaient défaut sinon les traits forcés et les images édifiantes des hagiographes de l'Eglise. La chute de l'Empire romain, les razzias barbares dont le récit du sac de *Lugdunum Convenarum* par Gontran, roi des Burgondes, est l'expression locale, ne rendent pas compte de la romanisation très précoce du Languedoc<sup>72</sup> précédant l'intégration provinciale dont le royaume wisigothique prolongera l'administration jusqu'à la perte de la péninsule ibérique sous la poussée musulmane au début du VIII<sup>e</sup> siècle. Dans l'Entre-deux-guerres, à propos de cette nécessaire recherche de continuité entre Antiquité et Moyen-âge Marc Bloch proposait déjà que l'on sonde les formes cadastrales<sup>73</sup>.

Edouard Lafranque fait une étonnante description de *Bagnères-de-Bigorre au temps d'Auguste*<sup>74</sup>. Philippe Mayoux, intitulant un mémoire conservé par la Ville : *Bagnères-de-Bigorre ville romaine*<sup>75</sup> relaie le puissant imaginaire produit par l'idée que nous pouvons avoir de la civilisation romaine, de son surgissement dans nos montagnes.

Mais qu'en est-il de la Bigorre durant ces 8 siècles ? A-t-elle fait partie ou non du pagus des Convènes avant l'intégration par Auguste de l'Aquitaine<sup>76</sup> ? L'hypothétique peste de 580, le sac de Gontran en

---

<sup>72</sup> Maud Mulliez, Toulouse, quand les romains sont arrivés... *Archeologia*, fév-2014.

<sup>73</sup> Marc Bloch. *La société du Haut Moyen-âge et ses origines*. In *Mélanges historiques*. Tome I. Première édition, 1963, Ecole Pratique des Hautes Etudes.

<sup>74</sup> Edouard Lafranque - Bagnères-de-Bigorre au temps d'Auguste, *B.S.R.*, 1967

<sup>75</sup> Op. Cit.

<sup>76</sup> Entre la fin du I<sup>er</sup> siècle et la moitié du II<sup>e</sup> siècle

585 sont-ils les seules balises dans cette prétendue nuit ? L'auteur de la Carte archéologique de la Gaule des Hautes-Pyrénées<sup>77</sup> nourri par la synthèse de René Coquerel de 1977, nous livre ses attentes alors que le volume concernant le Comminges en Haute-Garonne<sup>78</sup> faisant le bilan des acquis antérieurs, dispose de nouvelles problématiques.



*La source de Salies, présentant un mur en gros appareil avec une arche et surmonté d'un cippe, marque une présence des thermes romains encore visible au début du XIX<sup>e</sup>.*

*Détail d'une gravure de Salathé d'après un dessin d'Antoine Ignace Melling, architecte lorrain (1763 – 1831) -Musée Salies.*

Le fait que le département des Hautes Pyrénées n'ait pas de service archéologique n'est pas étranger au fait que nous n'ayons pas encore intégré les apports de l'Archéologie préventive. Ce peut-il que dans les Hautes-Pyrénées, notre regard et nos rêves de développement fascinés par les cimes étincelantes rechignent à consulter les archives du sol ? Notre avenir ne peut-il résider que dans le déploiement sans fin des systèmes en réseaux ? Bagnères n'est-il qu'une station dans ce système qui désolidarise la ville de son territoire et la transforme en une sorte de vésicule destinée à capter des richesses passantes ?

Philippe d'Uzer demande la plantation des Coustous moins de dix ans après que Louis XIV ait ordonné la création des boulevards à Paris. Quelle réactivité aux idées de son temps ! Cherchant un contact avec la Nature la création des cours plantés a alors permis la promenade aux portes de la ville.

S'agissant de préparer Paris à l'automobile<sup>79</sup> les boulevards circulaires ne seront conçus qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Alors que les ingénieurs pensaient régénérer la ville historique par une circulation périphérique, déjà les historiens l'imagineaient avec ses remparts médiévaux<sup>80</sup>.

<sup>77</sup> Agnès Lussault, *Carte archéologique de la Gaule – Hautes Pyrénées*, 1997.

<sup>78</sup> Robert Sablayrolles / Artigsu Beyrie, *Le Comminges (Haute-Garonne)*, 2006.

<sup>79</sup> Eugène Hénard, *Etude sur les transformations de Paris*. 1<sup>e</sup> édition 1903/1909. Paris

<sup>80</sup> Fédor Hoffbauer, *Paris à travers les âges*. Firmin Didot & Cie. 1875.

A Bagnères, nous souffrons d'une élaboration de l'Histoire dont l'actualité date. Nos visions sur la ville aussi. A ce titre les connaissances et les savoirs rassemblés par les travaux de la société Ramond sont un fruit qui doit être à nouveau mobilisable et reployé sur la base de nos problématiques contemporaines. L'histoire ne se répète pas, elle se réitère dans l'actualité du présent.

## Perspectives

Dans cet article qu'avons-nous tenté de mettre en œuvre ? Pourquoi ce parcours entre des bribes d'histoire d'un édifice, la Villa Romme à Bagnères, des bribes d'histoire de vie des personnes qui lui ont été attachées, des pans d'une lecture du cadastre d'un quartier étendue au centre historique ? Pourquoi avoir disséqué cet artefact identitaire qu'est, pour la collectivité, son cœur de ville ?

- Pour entrevoir les ressources qui gisent autour de nous, dans la ville, dans ses territoires, dans ses paysages, sous nos yeux et sous nos pas, souvent à fleur de terre quoiqu'on en dise.
- Pour rappeler qu'en considérant les formes de l'habiter on accède au sens qui a présidé à leur création.

Sachant la richesse à Bagnères de ces archives bâties comme enfouies, tout reste donc à faire, à décrire, à inventer. D'autant qu'aujourd'hui, et nous le savons tous, il y a quelque chose de notre temps qui est fini, comme nous savons qu'étant dans cette conviction tout est à bâtir à nouveau.

De quoi est fait le corps social de Bagnères<sup>81</sup> ? Quelles sont les nouvelles dispositions de l'espace qui permettront à ce corps de naître – renaître – se développer, sachant enfin que l'interstice, aussi ténu ou aussi vaste qu'il soit, entre formes et corps, est la condition de l'être culturel, ici aux sources de la Nature.

---

<sup>81</sup> Jean-Charles Depaule, *L'anthropologie de l'espace*, IREMAN-UMR, 1993. Denise L. Laurence / S. M. Low, *The build environment and spatial form*. Anu. Revu. Anthopo, 1990.